

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 9 novembre 2022**Publié le : 22/11/2022**

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports: 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 4, 32.

La séance est ouverte à 19h22 et levée à 21h30.

Étaient présents : Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD (jusqu'à la question n°31 incluse), M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET (jusqu'à la question n°25 incluse), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à partir de la question n°7), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n°6 incluse), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°1), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Eloi JARAMAGO Busy : M. Philippe SIMONIN Chalèze : M. René BLAISON Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champoux : M. Romain VIENET Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : Mme Valérie DRUGE Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Franck BERNARD Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crête : Mme Martine LEOTARD Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS Franois : M. Emile BOURGEOIS Geneuille : M. Patrick OUDOT Gennes : M. Jean SIMONDON La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN Larnod : M. Hugues TRUDET Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montferrand-le-Château : Mme Lucie BERNARD Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Mme Séverine MORIS Novillars : M. Bernard LOUIS Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : M. Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Patrick AYACHE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN Saint-Vit : Mme Anne BIHR Saône : M. Benoit VUILLEMIN Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA Thise : M. Pascal DERIOT Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : M. Franck RACLOT Vorges-les-Pins : Mme Maryse VIPREY

Étaient absents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Besançon : Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Valérie HALLER, M. Christophe LIME, Mme Carine MICHEL, M. Maxime PIGNARD, M. Nathan SOURISSEAU Brailly : M. Alain BLESSEMAILLE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chatillon-Le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Grandfontaine : M. Henri BERMOND, La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Villars Saint-Georges : M. Damien LEGAIN.

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude CONTINI

Procurations de vote : M. Henri BERMOND à M. Denis JACQUIN, M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, Mme Catherine BOTTERON à M. Anthony NAPPEZ, Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM, Mme Julie CHETTOUH à M. Sébastien COUDRY, M. Patrick CORNE à M. Fabrice TAILLARD, M. Philippe CREMER à M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT, Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, Mme Marie ETEVENARD à M. Aurélien LAROPPE (à partir de la question n°32), Mme Sadia GHARET à Mme Anne BENEDETTO (à partir de la question n°26), Mme Valérie HALLER à M. Damien HUGUET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°6 incluse), M. Damien LEGAIN à M. Jacques ADRIANSEN, M. Christophe LIME à M. André TERZO, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, M. Maxime PIGNARD à Mme Marie LAMBERT, M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, M. Nathan SOURISSEAU à M. Anthony POULIN, Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (à partir de la question n°1).

Délibération n°2022/006279

Rapport n° 1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 03/10/22

Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 03/10/22

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Présidente

Dans une première partie (18h03-19h22), l'activité et les projets de quatre structures partenaires ont été présentés aux Conseillers Communautaire :

- Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel de Besançon (SM PSI) :
Présentation par Monsieur Bruno FAVIER, Directeur de la Technopole,
- Société d'Economie Mixte (SEM) Sedia
Présentation par Monsieur Vincent FUSTER, Président Directeur Général
- Société d'Economie Mixte (SEM) Aktya
Présentation par Monsieur Bernard BLETTON, Directeur général délégué
- Société Publique Locale (SPL) Territoire 25
Présentation par Monsieur Bernard BLETTON, Directeur général délégué

Puis dans une seconde partie, et après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté a délibéré sur différents sujets

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Conseil,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

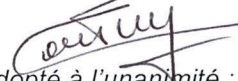
- nomme M. Jean-Claude CONTINI, comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Conseil du 03/10/2022 joint en annexe.

Les délibérations, les comptes-rendus succincts et les procès-verbaux des séances de Conseil peuvent être consultés sur le site du Grand Besançon (grandbesancon.fr : rubrique « Grand Besançon/Les instances politiques/Agenda et délibérations »)

Les procès-verbaux des séances des Conseils font l'objet d'un envoi électronique via une plateforme sécurisée aux conseillers.

Le secrétaire de séance,

Jean-Claude CONTINI
Conseiller Communautaire

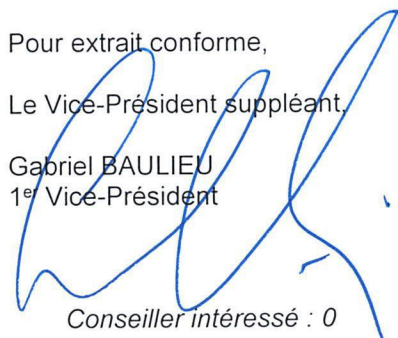

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 117 Contre : 0

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Abstention* : 0


Conseiller intéressé : 0

**Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 3 octobre 2022

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46.

La séance est ouverte à 18h02 et levée à 20h38.

Etaient présents : Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n°5 incluse), M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à partir de la question n°38), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n°9 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir de la question n°5), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (à partir de la question n°5), Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY Bonnay : M. Gilles ORY Busy : M. Philippe SIMONIN Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. René BLAISON Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagnay : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : Mme Valérie DRUGE Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Franck BERNARD Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Fontain : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS Franois : M. Emile BOURGEOIS Geneuille : M. Patrick OUDOT Gennes : M. Jean SIMONDON La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN Larnod : M. Hugues TRUDET Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montferrand-le-Château : Mme Lucie BERNARD Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Novillars : M. Bernard LOUIS Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : M. Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Patrick AYACHE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN Saint-Vit : Mme Anne BIHR, M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°22 incluse) Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Thise : M. Pascal DERIOT Torpes : M. Denis JACQUIN Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : M. Franck RACLOT Vorges-les-Pins : Mme Maryse VIPREY (jusqu'à la question n°6 incluse) et M. Sébastien GIRARDET (à partir de la question n°7)

Etaient absents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Besançon : Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Julie CHETTOUH, M. Laurent CROIZIER, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN Boussières : M. Eloi JARAMAGO Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Champoux : M. Romain VIENET Dannemarie-sur-Crête : Mme Martine LEOTARD Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Grandfontaine : M. Henri BERMOND La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Noironte : M. Claude MAIRE Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY Tailenay : M. Ludovic BARBAROSSA Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire : Mme Valérie MAILLARD Villars Saint-Georges : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Fabrice TAILLARD.

Procurations de vote : Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI (à partir de la question n°6), Mme Nathalie BOUVET à M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°22 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR, M. Laurent CROIZIER à Mme Valérie DRUGE, Mme Sadia GHARET à Mme Anne BENEDETTO, Mme Valérie HALLER à Mme Annaïck CHAUVET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°37 incluse), M. Aurélien LAROPPE à M. Anthony POULIN, M. Christophe LIME à M. André TERZO, Mme Agnès MARTIN à Mme Karima ROCHDI (à partir de la question n°5), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (à partir de la question n°10), Mme Juliette SORLIN à M. Sébastien COUDRY (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Anne VIGNOT à M. Gabriel BAULIEU, Mme Sylvie WANLIN à Mme Marie ZEHAF, M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, Mme Martine LEOTARD à M. Olivier LEGAIN, M. Yves GUYEN à M. Marcel FELT, M. Cédric LINDECKER à M. Vincent FIETIER, M. Claude MAIRE à M. Florent BAILLY, Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Benoît VUILLEMIN à M. Michel JASSEY (à partir de la question n°23), M. Ludovic BARBAROSSA à M. Anthony NAPPEZ, M. Jean-Paul MICHAUD à Mme Catherine BARTHELET, Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD.

RELEVÉ DE DECISIONS

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté a pris les décisions suivantes :

1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 05/09/2022 - Approuvée

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Conseil,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme M. Fabrice TAILLARD, comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Conseil du 05/09/2022.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

2 - Installation d'un Conseiller Communautaire et désignations dans diverses structures - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- fait application de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales pour les désignations énoncées ci-après ;
- installe Madame Claire APFFEL comme Conseillère Communautaire suppléante de la commune de Fontain ;
- se prononce favorablement sur la désignation de Monsieur Claude GRESSET-BOURGEOIS comme :
 - membre titulaire de la Commission n°6 « Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations » ;
 - représentant titulaire de GBM dans le Syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale de l'agglomération bisontine ;
 - représentant suppléant de GBM dans le Syndicat mixte du musée de plein air des maisons comtoises de Nancray ;
 - représentant titulaire de GBM dans le Comité de pilotage du Programme Local de l'Habitat.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

3 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil - Approuvée

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions prises par le Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

4 - Etat des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil - Approuvée

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil.

5 - Interreg franco-suisse ARC HORLOGER 2 - Approbation du projet et demande de subvention - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet Interreg franco-suisse ARC HORLOGER 2 et son financement prévisionnel,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à déposer le dossier complet de demande de financement Interreg France Suisse et à signer la convention correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

6 - Décision modificative n°2 de 2022 - Approuvée

A l'unanimité des suffrages exprimés (10 abstentions), le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la Décision Modificative n°2 de l'exercice 2022 par chapitre, et conformément aux documents budgétaires.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 104

Contre : 0

Abstentions : 10

Conseiller intéressé : 0

7 - Contrat P@C (Porter une action concertée) 2022-2028 avec le Département du Doubs - Désignation des membres de l'instance de concertation (comité de pilotage) - Approuvée

A la majorité (1 contre), le Conseil de Communauté :

- fait application des dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales pour les désignations énoncées ;
- se prononce favorablement sur la proposition de représentation à la future instance de concertation (comité de pilotage) du contrat territorial départemental.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 98

Contre : 1

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 15

8 - Actualisation de la liste des emplois permanents - Création d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique au CRR - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la création d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique grade de référence assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe ;
- autorise le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole, dans le cadre de la législation en vigueur en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer le(s) contrat(s) à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

9 - Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) 2021 -2023 – Modalités de mise en œuvre de l'action innovante « Mécénat de compétences » - Accompagnement à la valorisation des compétences d'agents - Approuvée

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les modalités de mise en œuvre de l'action innovante « Mécénat de compétences », à titre expérimental, dans le cadre de la convention 2021-2023 passée au titre du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique,
- se prononce favorablement sur l'accompagnement des collectivités par l'association Pro Bono Lab.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

10 - Déploiement de nouvelles modalités de collecte de la matière recyclable sur le quartier de Planoise - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la proposition de déployer une nouvelle modalité de captation (collecte) de la matière recyclable par points d'apport volontaire selon les modalités décrites (dispositif, grille tarifaire, information aux usagers),
- se prononce favorablement sur la mise à jour du règlement de collecte intégrant ce nouveau niveau de service.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

11 - Fonds "Isolation et énergies pour les communes" - Attribution de fonds de concours à la commune de Chaucenne - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance du projet de la commune de Chaucenne dans le cadre de la rénovation d'un bâtiment communal,
- se prononce favorablement sur l'attribution de fonds de concours d'un montant de 87 460 € à la commune de Chaucenne pour le projet de rénovation thermique globale, le changement de menuiseries extérieures, et l'installation d'énergie renouvelable,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions correspondantes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

12 - Rétrocession de parcelles à la commune de Montferrand-le-Château - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la restitution de la parcelle section C n°1313 à la commune de Montferrand-le-Château,
- se prononce favorablement sur l'avenant n°2 à la convention du 9 mai 2005,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant correspondant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

13 - Marchés d'acquisition de matériels de précollecte des déchets en Points d'Apport Volontaire (PAV) - Autorisation de signature - Approuvée

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement des deux marchés d'acquisition de matériels neufs de collecte en points d'apport volontaire, aériens et enterrés, et de pièces détachées (lot 1 du marché de fourniture de conteneurs neufs PAV aériens et pièces détachées et marché de fourniture de conteneurs neufs PAV enterrés et pièces détachées),
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ces marchés et tout acte y afférent (lot 1 du marché de fourniture de conteneurs neufs PAV aériens et pièces détachées et marché de fourniture de conteneurs neufs PAV enterrés et pièces détachées).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

14 - Réalisation de voies cyclables sur le territoire de Grand Besançon Métropole – Axe cyclable est « Weiss-Trépillot » et demande de subventions - Approuvée

A l'unanimité des suffrages exprimés (15 abstentions), le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet et le plan de financement de réalisation des pistes cyclables,
- confirme l'intention de réaliser l'itinéraire cyclable « Weiss-Trépillot »,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès des partenaires indiqués ci-dessus et de tout autre partenaire potentiel et à signer les conventions correspondantes.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 99

Contre : 0

Abstentions : 15

Conseiller intéressé : 0

15 - Rapport annuel 2021 des lignes périurbaines du réseau Ginko - Approuvée

Le Conseil de Communauté prend acte du présent rapport.

16 - SPL Mobilités Bourgogne Franche-Comté – Rapport des élus administrateurs – Année 2021 - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le rapport annuel 2021 des élus administrateurs représentant Grand Besançon Métropole dans les instances de la SPL Mobilités Bourgogne Franche-Comté.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

17 - Réalisation du parking de covoiturage de LARNOD-BUSY - Convention d'occupation du domaine public routier entre l'Etat, le Département et GBM - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention d'occupation du domaine public routier entre la CUGBM, l'Etat et le Département du Doubs ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

18 - Extension du parking de covoiturage de Morre - Avenant à la convention entre l'Etat et GBM – Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant à la convention de réalisation du parking de covoiturage de la Vèze entre l'Etat et GBM ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer cet avenant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

19 - Modalités de mise en œuvre de servitudes pour la pose d'équipement sur façade ou parcelle privée - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, en application des articles L.171-4 à L.171-9 du Code de la voirie routière à la Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole, se prononce favorablement pour l'implantation de nouveaux supports d'équipement techniques spécifiques à l'utilisation de la voirie.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

20 - Espace commercial de Chalezeule - ZAC des Marnières - Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2021 - Avenant n°5 - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend acte du CRAC arrêté au 31/12/2021,
- se prononce favorablement sur le bilan prévisionnel de la ZAC arrêté au 31/12/2021,
- se prononce favorablement sur l'affermissement de la tranche conditionnelle de la ZAC des Marnières,
- se prononce favorablement sur l'avenant n°5 permettant une évolution du montant de la participation d'équilibre,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer cet avenant et les documents s'y rapportant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

21 - SPL Territoire 25 - Rapport de l'élue administrateur – Année 2021 - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le rapport annuel 2021 de l'élue administrateur représentant Grand Besançon Métropole dans les instances de la SPL Territoire 25.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

22 - Lancement du Travail d'Inventaire des Zones d'Activités Economiques (loi Climat et Résilience) - Approuvée

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend acte du lancement de l'élaboration de l'inventaire des zones d'activités économiques de Grand Besançon Métropole.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

23 - SEM Sedia – Rapport annuel des élus administrateurs – Année 2021 - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le rapport annuel 2021 des élus administrateurs représentant Grand Besançon Métropole dans les instances de la SEM Sedia.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

24 - Zone d'Activités Economique du Parc de l'Echange – Vente d'assiettes foncières pour l'implantation de l'entreprise IGEXPO - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de vente des lots E4, E5 et E6 des phases 4 et 5, de la zone de l'Echange, correspondant à une emprise approximative de 20 275 m², à parfaire, issus des parcelles cadastrées section 593 ZE 267 et 593 ZE 250 - lieudit « Les Essarts La Veze », sises à Chemaudin-et-Vaux, à la société IGEXPO sur la base d'un prix de 22,50 € HT/m,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout acte relatif à cette vente.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

25 - Création d'une zone de Projet Urbain Partenarial (PUP) sur le territoire de la commune de Pouilley-Français - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'instauration d'une zone de PUP, couvrant la zone 1AU sur la commune de Pouilley-Français pour une durée de 15 ans à l'intérieur de laquelle les propriétaires fonciers, aménageurs ou constructeurs participeront dans le cadre de convention PUP à la prise en charge financière des équipements publics à réaliser.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

26 - Coupe du Monde de Cyclo-Cross - Attribution d'une subvention à l'Amicale Cycliste Bisontine - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 35 000€ à l'Amicale Cycliste Bisontine pour l'organisation d'une étape de la Coupe du Monde de cyclo-cross,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec l'Amicale Cycliste Bisontine.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

27 - Attribution de subventions 2022 au Bastion et à la Rodia au titre du Dispositif de soutien à l'accompagnement et à la formation dans le domaine des musiques actuelles - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 23 000 € à la RAP La Rodia, et d'une subvention de 25 000 € à l'association Le Bastion,

- approuve la convention annuelle avec la RAP La Rodia et la convention annuelle 2022 avec l'association Le Bastion,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annuelle avec la RAP La Rodia et la convention annuelle 2022 avec l'association Le Bastion.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 93

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 20

28 - Le Grand Huit, saison nomade jeune public par Côté Cour - Convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2025 - Approuvée

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention annuelle de 30 000 € pour 2022 à l'association Côté Cour pour la mise en œuvre de la 4ème saison du Grand Huit sur le territoire du Grand Besançon,
- approuve la convention pluriannuelle 2022-2025 avec l'association Côté Cour,
- autorise Madame la Présidente ou son représentant, à signer la convention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

29 - Convention de subvention entre l'Agence de l'Eau, la Ville de Besançon, le Syndicat Mixte du Marais de Saône, la Chambre du Commerce et de l'Industrie du Doubs et GBM - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de convention de subvention entre l'Agence de l'Eau, la Ville de Besançon, le Syndicat Mixte du Marais de Saône, la Chambre du Commerce et de l'Industrie du Doubs et GBM,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention et à solliciter les subventions allouées.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

30 - Convention de subvention du Conseil Régional pour la reconstruction de la station d'épuration de Mamirolle - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de convention de soutien à l'investissement réalisé par une personne publique pour la reconstruction de la station d'épuration de Mamirolle,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention et à solliciter la subvention allouée.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

31 - Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) d'eau, d'assainissement collectif et non collectif de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole pour l'année 2021 - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'ensemble des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services eau et assainissement collectif et non collectif pour l'année 2021.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

32 - Eau potable - Avenant n°1 au contrat de délégation de service public d'eau potable (production, traitement et transport) - SIAEP de la Région de Moncey - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public d'eau potable (Production, traitement et transport) - SIAEP de la Région de Moncey,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer cet avenant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

33 - Avenants n°8 et n°9 au contrat de Délégation de Service Public d'eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Loue (SIEHL) - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les projets d'avenants n°8 et n°9 au contrat tripartite de délégation du service public de l'eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Loue,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n°8 relatif à l'intégration de deux communes au périmètre du SIEHL et de nouveaux équipements et la détermination de la nouvelle assiette de volumes vendus,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n°9 relatif à la planification de la suppression des tranches tarifaires dégressives pratiquées sur le territoire du SIEHL.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

34 - Avenant n°2 à la convention de prestations de facturation, recouvrement et redevances d'assainissement collectif, non collectif et modernisation des réseaux de collecte - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les modifications apportées par l'avenant n°2 à la convention de prestations de facturation, recouvrement et redevances d'assainissement collectif, non collectif et modernisation des réseaux de collecte avec Gaz et Eaux,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 à la convention liant GBM et Gaz et Eaux.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

35 - Modification des ressources exploitées au niveau du champ captant de Geneuille et Châtillon-le-Duc - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'équipement du forage 6 afin de sécuriser la production en eau potable, la révision de la Déclaration d'Utilité Publique du champ captant de Geneuille et Châtillon-le-Duc et l'engagement de la procédure d'abandon du puits 5 et du bassin,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document relatif à la mise en œuvre des décisions susvisées.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

36 - Pénalités financières en matière d'assainissement non collectif (ANC) - Approuvée

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'évolution de 100 % à 400 % du taux appliqué au montant de la redevance assainissement non collectif pour calculer la pénalité dont sont redevables les propriétaires en cas d'absence d'installation, de dysfonctionnement grave de l'installation, de non mise en conformité de l'installation dans le délai imparti de 4 ans, de défaut d'entretien de l'installation et en cas de refus d'accès aux agents du service d'assainissement,
- se prononce favorablement sur la modification de la délibération du 16 décembre 2021 fixant les tarifs en matière d'eau et d'assainissement pour 2022,
- se prononce favorablement sur la modification des articles 28 et 29 du règlement du service d'assainissement non collectif de Grand Besançon Métropole.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

37 - Enseignement Supérieur et Recherche - Subvention annuelle et subvention exceptionnelle à l'Institut Supérieur des Beaux-Arts - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention annuelle de 110 000 € à l'ISBA et d'une aide exceptionnelle de 100 000 €, selon les modalités précisées dans la convention,
- se prononce favorablement sur la convention de financement,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

38 - La coopérative du numérique : sollicitation des aides en investissement - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la construction de la coopérative du numérique à Planoise selon les modalités présentées dans le rapport,
- se prononce favorablement sur l'animation des « espaces publics GBM » par la collectivité elle-même ou tout prestataire recruté à cet effet,
- se prononce favorablement sur l'autorisation donnée à Mme la Présidente ou son représentant à signer les demandes de subventions aux organismes publics concernés.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 12

39 - SEM AKTYA - Rapport des élus administrateurs - Année 2021 - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le rapport annuel 2021 des élus administrateurs représentant Grand Besançon Métropole dans les instances de la SEM Aktya.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

40 - SPL Agence Economique Régionale - Rapport de l'élu administrateur - Année 2021 - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le rapport annuel 2021 de l'élu administrateur représentant Grand Besançon Métropole dans les instances de la SPL AER.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

41 - Recours à la Centrale d'Achat de l'Informatique Hospitalière pour les accords-cadres « Formations et Prestations relatives aux technologies, produits et services en ligne de la société Microsoft » et « Services de télécommunications et prestations associées » - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement et approuve les termes des conventions de mise à disposition de l'accord-cadre « Services de télécommunication et prestations associées » et de l'accord-cadre « Formations et prestations relatives aux technologies, produits et services en ligne de la société Microsoft » à conclure avec la Centrale d'Achat de l'Informatique Hospitalière,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions de mise à disposition de l'accord cadre « Services de télécommunication et prestations associées » et de l'accord cadre « Formations et prestations relatives aux technologies, produits et services en ligne de la société Microsoft » avec la Centrale d'Achat de l'Informatique Hospitalière, et à inscrire au budget les crédits nécessaires, le cas échéant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

42 - Action recherche et innovation - Fonds Régional pour l'innovation - Soutien au projet de la société Ennoïa - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 30 000 € à l'égard de la société Ennoïa, au titre du Fonds Régional pour l'Innovation.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

43 - Action recherche et innovation - Soutien au fonctionnement du PMT, Pôle de compétitivité des microtechniques pour l'année 2022 - Approuvée

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le soutien de Grand Besançon Métropole au programme d'actions du Pôle de Compétitivité des Microtechniques à hauteur de 45 000 € pour l'année 2022,
- se prononce favorablement sur la convention correspondante définissant les modalités d'attribution de cette subvention,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 6

44 - Projet de renforcement de l'institut supérieur d'ingénieurs de Franche-Comté (ISIFC) - Avenant n°1 à la convention de co-financement entre GBM et l'Université de Franche-Comté - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'avenant n°1 à la convention de co-financement proposant la répartition du dépassement constaté entre GBM et l'Université de Franche-Comté.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

45 - Fonds régional d'avances remboursables - Consolidation de la trésorerie des TPE (FARCT) - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les modalités de reprise des crédits accordés par GBM à la Région dans le cadre du fonds régional d'avances remboursables pour les TPE (FARCT),
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

46 - SEM Loge.GBM – Rapport annuel des élus administrateurs - Année 2021 - Approuvée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le rapport annuel 2021 des élus administrateurs représentant GBM dans les instances de la SEM Loge.GBM.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Affiché à Besançon, le 10/10/2022

Pour la Présidente,
Par délégation,
La Cheffe du service Assemblées GBM,

Sandrine CESBRON



**Communauté urbaine
Grand Besançon Métropole**

Procès-verbal

Conseil de Communauté

Séance du lundi 3 octobre 2022

Salle de conférence de la CCIT du Doubs

Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

Conseil de Communauté Séance du lundi 3 octobre 2023

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle de conférence de la CCIT du Doubs - 46, avenue Villarceau - 25 000 Besançon sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole, puis de Monsieur Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président de Grand Besançon Métropole.

La séance est ouverte à 18h02.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Mesdames et messieurs, chers collègues, je devrai vous quitter prématurément ce soir pour rejoindre la Préfecture de Région où Monsieur le Préfet a convié l'ensemble des présidents et présidentes des exécutifs de Bourgogne-Franche-Comté à un dîner organisé à l'occasion de la visite de Monsieur BONNELL, Secrétaire Général pour l'Investissement (SGPI).

Au cours de ce dîner, je serai bien sûr votre relai pour lui présenter notre territoire, son histoire et ses projets d'avenir pour lesquels nous attendons un soutien renforcé de l'État dans le cadre du plan France 2030. Monsieur BONNELL est à Dijon aujourd'hui. Il sera présent à Besançon demain et assistera à plusieurs séquences démonstratrices de l'excellence de notre territoire :

- une séquence hydrogène et microneotechnologies en lien avec le laboratoire FEMTO (Franche-Comté, Électronique, Thermique et Optique),
- une séquence microneorobotique en lien avec l'école d'ingénieurs Supmicrotech, nouveau nom de l'ENSMM (École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques),
- une séquence décarbonation de l'industrie conduite par la Préfecture du Doubs,
- une séquence santé et biothérapie à Témis Bio Innovation,
- une séquence biotechnologie sur le site RD-Biotech, très belle entreprise issue de chercheurs qui travaillaient à l'Université de biologie il y a quelques années et qui ont un très beau développement sur notre territoire.

Ce sont autant de projets novateurs, dont je ferai la promotion auprès du SGPI en plus, évidemment, de tous ceux que nous portons collectivement.

Je tenais cependant à être présente en ce début de Conseil pour vous annoncer que le permis de construire de la grande bibliothèque a été déposé le 20 septembre dernier.

D'ailleurs, un grand merci à tous pour l'avancée de ce projet d'importance pour notre territoire, et particulièrement à Michel JASSEY pour sa détermination et son abnégation, notamment pour la signature des 700 pages constitutives du permis de construire.

Le projet entre donc progressivement dans sa phase opérationnelle avec une période d'instruction de trois mois par les services de l'État. Si tout se déroule normalement, le permis de construire devrait être délivré au mois de décembre, pour un début des travaux fin 2023.

Ce soir, j'ai également le plaisir de vous annoncer l'ouverture de la première promotion d'odontologie de notre territoire. Les 26 premiers étudiants dentistes ont fait leur rentrée le 12 septembre dernier au CFA (Centre de Formation des Apprentis) Hilaire de Chardonnet à Besançon. Bien évidemment, nous souhaitons une pleine réussite à cette promotion « Maurice Limon ». Maurice LIMON (1876-1954) est le médecin et dentiste initiateur du service d'odontologie à l'hôpital Saint-Jacques de Besançon et de la discipline d'odontologie à l'école de médecine. Cette formation répond à un enjeu de santé publique majeur.

Vous savez que nous manquions de dentiste sur l'ensemble de la Bourgogne-Franche-Comté. En effet, nous rencontrons des difficultés concernant ces soins, notamment à Besançon. C'était donc un grand vide qu'il fallait combler. Le calendrier était très contraint, mais il a été tenu. Nous les félicitons. Merci à toutes les parties prenantes pour leur mobilisation, acteurs de l'éducation, de la santé et collectivités territoriales.

Nous devrions avoir aussi notre École de la 2^e Chance (E2C) qui devrait s'ouvrir d'ici quelques jours à Planoise. C'est aussi important pour nous. Cette école porte bien son nom. Il s'agit de donner une deuxième chance aux personnes sorties du système éducatif et qui souhaitent y revenir pour acquérir des éléments de socle. Nous avons besoin d'une population qui puisse rentrer de nouveau dans les systèmes éducatifs de formation, etc.

Sinon, quoi que l'on en dise, quoi que l'on entende, malgré les difficultés du contexte dans lequel nous nous trouvons, notre territoire se porte bien.

Par exemple, notre principale zone d'activités économiques de Grand Besançon est notre cœur d'agglomération. Celui-ci vient d'être distingué par la Fédération Nationale des Centres-Villes (FNCV) comme étant le centre-ville le plus commerçant des villes de France de plus de 100 000 habitants. Il faut s'en féliciter. En effet, ce n'est pas le taux de vacances commerciales du centre-ville bisontin quasi nul qui contredira cette distinction, et je pense qu'il fallait se le redire.

Comme annoncé lors du dernier Conseil Communautaire, je souhaite également affiner le bilan touristique estival du Grand Besançon.

Tout d'abord, si nous élargissons la focale, nous constatons avec fierté que le Doubs se trouve en tête des destinations françaises en vogue sur la plateforme Airbnb. En effet, notre département enregistre la plus forte hausse des recherches de séjours sur le mois d'août 2022, devant le Tarn et les Alpes-Maritimes, démontrant l'importance grandissante de l'écotourisme et de sa force d'attractivité.

Plus localement, les professionnels du tourisme de notre territoire interrogés par Bourgogne-Franche-Comté Tourisme confirment avec satisfaction cette attractivité nationale qui profite à tous nos équipements communautaires.

Je vais prendre quelques exemples. Près de 22 000 nuitées étaient dénombrées au 31 août au camping de Besançon-Chalezeule, soit une dynamique supérieure à 2019. La moitié de la clientèle provient de l'étranger, avec une forte représentation des Allemands, grands amateurs de « slow » tourisme, ce qui est intéressant. Concernant le camping de la base d'Osselle, sur la durée d'ouverture du camping de juin à août, plus de 2 800 nuitées ont été enregistrées, soit davantage que les trois dernières saisons. Si tout n'est pas encore gagné, les signaux positifs sont là grâce notamment à l'investissement de nos élus Benoît VUILLEMIN et François BOUSSO.

Notre programmation culturelle est également frappée de beaux succès.

En témoigne le Festival des Livres dans la Boucle qui a enregistré une participation dont vous avez tous entendu parler, une participation inédite avec 32 000 visiteurs. Les retombées du festival ont été positives pour le Grand Besançon : 20 rencontres dans les écoles primaires de l'Agglomération et 500 élèves du Grand Besançon ont reçu un auteur dans leur classe. C'est toujours un moment particulier et sensible quand on a la chance d'être en contact direct avec un auteur.

Par ailleurs, 13 médiathèques ont pu accueillir ces auteurs. C'est vraiment une très belle dynamique. Les libraires ont également augmenté leur chiffre d'affaires de 28 % par rapport à 2019. De plus, 5 500 personnes ont fréquenté le Musée des Beaux-Arts ce weekend-là, et les terrasses étaient bondées.

Par ailleurs, dans cette dynamique économique qu'il est important de souligner, France Urbaine et l'association des CCI ont signé le 22 septembre dernier à Reims une convention de partenariat afin de sensibiliser les acteurs économiques aux priorités et attentes des collectivités urbaines, et de construire des actions communes autour de trois axes. Je le souligne, car c'est le fruit d'un travail de la Commission Économie des Collectivités que je préside avec la maire de Mulhouse, Madame LUTZ. Ces trois axes concernent :

- la transformation énergétique et écologique des entreprises,
- l'aménagement économique durable et soutenable des territoires urbains,
- le renforcement des collaborations sur les enjeux numériques.

Ce sont bien des axes que nous avons nous-mêmes opérés et trouvés comme étant majeurs. Notre territoire accueille, en plus de tous ces éléments positifs, des événements de dimension internationale, par exemple Micronora, salon européen des microtechniques que vous connaissez sans doute.

Toutefois, on ne le dit pas assez : c'est un salon unique en Europe.

Cela représente 800 entreprises présentes, qui se déplacent, qui viennent avec leurs matériels, dont un tiers provient d'Europe, un tiers provient de France et environ un tiers de la région, dont 80 du Grand Besançon. Cela démontre la vitalité de notre tissu économique local spécifique, en particulier autour des microtechniques. Nous le savions, mais c'est important de le dire.

Ce salon fut l'occasion de constater à nouveau que les entreprises les plus innovantes sont celles qui s'emparent du sujet, et nous l'avons vu particulièrement dans les démonstrations qui nous ont été faites : le sujet de la raréfaction des matériaux, de la réduction du besoin énergétique.

De plus, un gros travail est réalisé pour s'emparer d'enjeux, car les entreprises sont des structures très réactives quand il y a une crise au niveau mondial, sur les formes d'autonomie, sur des ruptures de chaînes de valeur. Elles sont les premières à essayer de répondre à ces problématiques, pour apporter des solutions dans leurs process, dans leurs matériaux et dans leurs productions.

L'excellence de notre recherche a aussi été distinguée : FEMTO-ST a reçu un micron d'or pour sa micropince de 3 millièmes de millimètre qui sert à manipuler des composants miniaturisés, par exemple des pollens, mais aussi des cellules biologiques, des virus, voire les molécules isolées. Il faut le saluer. Nous devons cette innovation au doctorant Yuning LEI, aux encadrants Cédric CLÉVY et Jean-Yves RAUCH, et à Philippe LUTZ, directeur de thèse décédé au printemps dernier et à qui cette innovation a été dédiée.

Le salon Micronora d'envergure internationale positionne le territoire grand bisontin au cœur de l'univers des microtechniques. Je le redirai ce soir à Monsieur BONNELL pour lui dire combien il arrivera ici, dans un univers tout à fait excellent, particulier et singulier. La microtechnique est partout. C'est l'avenir. C'est donc important qu'il vienne jusqu'à Besançon pour le voir. Pour Micropolis, cet événement est primordial. Il constitue une formidable vitrine. Le lieu doit être à la hauteur de la technologie avancée que l'on y expose. Ce sera donc à retravailler.

Cette année, a été adossé à Micronora le salon Cap vers l'Emploi lui-même co-organisé avec le Département et qui a été un réel succès. En effet, quand on est arrivé vers 10h30, 850 personnes avaient déjà passé le seuil de la porte, et à la fin de la journée, c'était 2 600 visiteurs qui se sont rendus sur place, dont la majorité est repartie avec des contacts sérieux, et d'autres avec des promesses d'embauche. Un travail consistait à faire le tri de certains CV envoyés et 250 avaient été réorientés vers les entreprises qui semblaient correspondre au profil. Un entrepreneur me disait qu'il avait 15 CV, ce qui ne lui semblait pas énorme, mais à 10h30 le matin, il en avait déjà 15 et il était très content de la dynamique de ce forum. Nous avons besoin d'accompagner l'entreprise aussi pour qu'il puisse y avoir les embauches qui répondent à la dynamique dans laquelle ils se trouvent.

Bien sûr, je ne peux évoquer Micronora sans avoir une pensée émue pour Michel FROELICHER, décédé le samedi 17 septembre à l'âge de 80 ans. Cet homme, membre du bureau de Micronora pendant plus de 20 ans, a été l'organisateur du ZOOM, animation phare de Micronora qui a révélé des dizaines d'innovations dans le domaine des microtechniques. Vulgarisateur dans l'âme, Michel a toujours eu à cœur de transmettre sa passion des microtechniques. Pour lui, Micronora était essentiel, et Micronora 2022 lui a été naturellement dédié.

Enfin, pour conclure cette introduction, je tenais, dans un autre registre, à vous annoncer qu'il a été proposé à Denis FRELAT, adjoint au DGST et directeur de la transition écologique, d'occuper le poste de DGST. Acceptant cette proposition, il aura la lourde tâche de prendre la succession de Guy PEIGNER. J'espère – j'en suis sûre – qu'il saura, par son sérieux, conduire avec succès tout l'intérêt qu'il a pour notre territoire.

S'adressant à Monsieur Denis FRELAT. Merci d'être là et merci d'avoir accepté ce poste qui est sans doute passionnant, mais très prenant.

Il me reste à vous souhaiter un très bon Conseil à tous. Je peux partir rassurée, car je vous laisse entre de très bonnes mains, celles de notre Premier Vice-Président Gabriel BAULIEU. Bon Conseil à tous. Je suis amenée à partir dès à présent. Je tenais à vous donner ces très bonnes nouvelles. Y a-t-il des interventions ? Je ne vais pas forcément pouvoir rester, donc forcément répondre.

M. AYACHE.- Merci de me donner la parole. Je serai bref. Je voudrais m'exprimer au nom d'Yves GUYEN et de moi-même. Yves GUYEN est absent, puisque chaque premier lundi d'octobre, il accueille les nouveaux habitants de sa commune. Je vais donc parler en notre nom à tous deux, et pour une fois, je vais lire un texte que nous avons écrit.

« Madame la Présidente, chers collègues, les médias locaux se sont fait l'écho ces derniers jours d'un échange entre le groupe EELV (Europe Écologie Les Verts) du Grand Besançon, Yves GUYEN et moi-même à propos d'un projet commun de complexe sportif situé à Pirey.

En résumé, nous serions de méchants bâtisseurs d'un autre temps, des consommateurs fonciers irresponsables. C'est la synthèse d'un communiqué cosigné par la secrétaire de la Maire de Besançon, au mépris d'ailleurs de toute discrétion professionnelle, en ajoutant ainsi à la confusion qui commence à régner dans notre assemblée.

D'abord, non, il n'y aura pas de parking imperméabilisé, contrairement à ce qui a été dénoncé. Non, nous ne sommes pas des maires inconscients de l'enjeu climatique. Yves GUYEN et moi-même le prouvons chaque jour dans nos communes, et en ce qui me concerne, dans les politiques régionales que j'ai l'honneur de porter.

D'ailleurs, nous sommes également conscients qu'en plus des enjeux environnementaux, il y a aussi en ce moment les enjeux financiers pour nos communes. Oui, ce projet sera exemplaire d'un point de vue environnemental, un gymnase construit avec des matériaux biosourcés, parfaitement isolé, et si possible, totalement passif en énergie, alimenté par une surface importante de panneaux photovoltaïques. Des liaisons douces lui permettront d'être accessible en toute sécurité depuis nos deux communes, en vélo et à pied. Son implantation a été pensée de telle façon par les services de GBM que nous avons en maîtrise d'ouvrage, que le relief et les haies qui l'agrémentent seront respectés, tout ce que nous aurions pu dire ou expliquer, si ces personnes étaient venues nous interroger auparavant.

Elles ne remettent d'ailleurs pas en cause la nécessité de l'équipement. Drôle de paradoxe ! Où poser ce gymnase ? Sur les toits ? C'est la question de fond que je pose depuis le début de notre mandat. C'est la même chose pour les 900 logements par an que nous devons produire ensemble, ainsi que les 70 ha de zones d'activités.

Yves GUYEN et moi-même constatons – et je l'avais dit il y a déjà quelques mois – qu'introduire ainsi le débat partisan dans notre assemblée directement par les prises de parole au nom de groupes politiques du Conseil Municipal de Besançon, comme c'est maintenant systématiquement le cas, ou par l'interpellation médiatique, conduit les communes de la périphérie à assister à un débat qui n'est pas le leur. Ce n'est pas l'esprit initial de notre communauté. Ce n'est pas le nôtre.

Revenons donc à une gouvernance basée sur le seul intérêt collectif, et faisons-le très vite, avant que de guerre lasse, la création d'un groupe des communes périphériques ne soit la seule solution qui nous soit offerte. Merci. »

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vais répondre.

Premièrement, franchement, le groupe EELV qui s'est exprimé sur ce dossier s'est exprimé après une présentation dans les médias du projet que vous portiez.

Deuxièmement, quoi que vous imaginiez, je ne pilote pas le groupe politique d'EELV du Grand Besançon. Si vous croyez que je fonctionne ainsi, vous avez tort. Ils sont libres, et heureusement, nous sommes dans un pays où l'expression politique est libre.

Quant à la secrétaire du groupe local correspondant justement à cette organisation politique, elle a une fonction dans le cabinet, mais cela n'a rien à voir. Vous tous, vous avez des activités diverses et multiples, et heureusement, chacun a sa vie politique, sa vie professionnelle et sa vie privée. De toute façon, dans tous les cas, ce dossier fera l'objet d'un travail mené ici. Dans cet article de l'Est Républicain, il était dit évidemment qu'il y aurait un plan de financement et une sollicitation du Grand Besançon.

Nous avons eu l'occasion d'en discuter plusieurs fois, au moins une fois lorsque vous êtes venu présenter votre dossier. Il a été répondu de façon extrêmement claire et transparente que de toute façon, rien n'était jamais décidé dans cette instance, il n'y avait aucun flou ni aucun trouble.

Rien n'est jamais décidé en dehors du processus que nous avons mis en place pendant ce mandat. Nous appelons ce processus nouveau « le groupe PPIF (Programme Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement) ». Rien d'autre ne sera décidé en dehors de ce groupe PPIF.

M. AYACHE.- Je n'interviens pas sur ce sujet.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Non, mais moi oui. Excuse-moi de le dire, mais je le dis pour que ce soit très clair pour tout le monde. Les décisions se prennent collectivement dans cette maison. Les choses se décideront dans le cadre d'un PPIF.

Ensuite, il y a eu la volonté de faire un inventaire et un diagnostic sur l'ensemble des équipements sportifs du Grand Besançon, parce que cela fait très longtemps que nous entendons les uns et les autres dire combien des équipements sportifs ont été installés depuis de très nombreuses années.

Pour nous, c'était le cas pour la Ville de Besançon. C'est pour cela que nous avons choisi de rénover quatre gymnases. Ces bâtiments souvent construits dans les années 70 ne correspondent plus du tout aux règles de rénovation énergétique.

Je crois que nous devrons de nouveau débattre sur ce genre de question. Soyons clairs. À un moment donné, si vous me dites aujourd'hui que certaines expressions politiques ne peuvent pas avoir lieu, je ne sais plus dans quel esprit nous sommes. Mais ce n'est pas moi qui décide de la prise de parole sur tel ou tel dossier. Je tenais à être très claire. Franchement, je n'ai aucun problème à le dire très clairement. Ici, je suis présidente du Grand Besançon. J'entends les demandes faites par les uns et les autres. Elles sont traitées par des rendez-vous qui se font vice-président par vice-président, et dans tous les cas, les décisions se prennent en Bureau. Elles se prendront aussi en PPIF pour tout ce qui concernera des opérations nouvelles.

Je ne peux pas me permettre d'être en retard auprès du Préfet de Région. Excusez-moi de vous laisser, mais je suis obligée de partir.

Madame Anne VIGNOT ayant quitté la séance, le Conseil Communautaire est désormais présidé par Monsieur Gabriel BAULIEU.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- OK. Ludovic FAGAUT demande la parole.

M. FAGAUT.- Merci, Monsieur le Premier Vice-Président. Mes propos liminaires seront assez rapides.

Je voulais m'arrêter sur les propos de Madame la Présidente, et cela va dans la lignée suite de son dîner de ce soir et de la visite de demain.

Grand Besançon Métropole est un acteur du développement économique, et il se doit, pour nous, de le rester, que ce soit tant par le soutien au monde économique dans les différents dispositifs que nous pouvons porter ici, au sein de cette entité, que par la mise en place de son développement et dans le débat que nous avons pu avoir dernièrement, notamment autour des ZAE, ou encore par la tenue d'événements de notoriété, ou encore par le développement touristique. Vous savez que nous y sommes fortement attachés.

Je voudrais féliciter le Comité Départemental du Tourisme (CDT), l'ensemble des Offices de Tourisme et des différents acteurs qui se sont mobilisés et qui travaillent collectivement.

Je voudrais à ce stade saluer et féliciter les équipes de Micronora par l'intermédiaire de son président Thierry BISIAUX notamment. Je reviens aussi sur nos sincères condoléances et pensées pour Michel FROELICHER, membre du bureau de Micronora pendant 20 ans, et créateur du ZOOM qui a révélé de nombreuses innovations technologiques dans cette concurrence où l'infiniment petit est recherché.

Enfin, sur le volet économique, je voudrais également saluer et remercier pour l'écoute et le partage que nous avons pu avoir Nicolas BODIN dans le cadre notamment de cette construction de ce salon Cap vers l'Emploi qui a permis à nos services respectifs de fortement collaborer, comme cela avait été le cas dans le cadre du salon des Recruteurs porté par le Département. Cela a surtout permis aux travailleurs sociaux d'orienter et accompagner les différents allocataires du RSA qui sont un certain nombre sur le territoire de GBM élargi.

Pour conclure ce point introductif, je voudrais simplement m'arrêter sur le rapport n°5 où nous aborderons le projet Interreg franco-suisse ARC HORLOGER 2 qui va s'inscrire dans la continuité de l'inscription franco-suisse du savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art au Patrimoine culturel immatériel de l'Humanité et de l'UNESCO.

Bien sûr, nous sommes favorables à cette démarche, mais nous appelons surtout de nos vœux que cette structure de coordination soit pérenne, qu'elle soit surtout opérationnelle sur le terrain pour pouvoir être au service du tissu économique de l'innovation et de son développement. C'était donc surtout une introduction à volet économique alors que Micronora vient de se terminer avec un grand succès.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Merci notamment d'avoir souligné aussi la réussite de notre territoire et des actions que nous pouvons conduire ensemble, que ce soit sur le Cap vers l'Emploi comme sur d'autres domaines. La complémentarité et l'action en commun sont souvent source d'une efficience renforcée.

Excusez-moi, je vais revenir à la case départ, puisque l'intervention spontanée de Patrick AYACHE a coupé court à quelques préliminaires indispensables à l'ouverture de nos travaux.

Nous avons un certain nombre d'absents représentés : Nathalie BOUVET par Benoît VUILLEMIN, Fabienne BRAUCHLI par Nathan SOURISSEAU, Julie CHETTOUH par Frédérique BAEHR, Laurent CROIZIER par Valérie DRUGE, Sadia GHARET par Anne BENEDETTO, Valérie HALLER par Annaïck CHAUVET, Pierre-Charles HENRY (jusqu'à son arrivée) par Christine WERTHE, Agnès MARTIN par Karima ROCHDI, Carine MICHEL par Nicolas BODIN, Aurélien LAROPPE par Anthony POULIN, Christophe LIME par André TERZO, Juliette SORLIN (jusqu'à son arrivée) par Sébastien COUDRY, Claude VARET (jusqu'à son arrivée) par Ludovic FAGAUT, Sylvie WANLIN par Marie ZEHAF, Alain BLESSEMAILLE par Jacques KRIEGER, Martine LÉOTARD par Olivier LEGAIN, Yves GUYEN par Marcel FELT, Cédric LINDECKER par Vincent FIÉTIER, Claude MAIRE par Florent BAILLY, Nadine DUSSAUCY par Marie-Jeanne BERNABEU, Ludovic BARBAROSSA par Anthony NAPPEZ, Jean-Paul MICHAUD par Catherine BARTHELET, Valérie MAILLARD par Fabrice TAILLARD. Anne VIGNOT m'a donné pouvoir. Je crois que nous avons un excusé, Henri BERMOND. Voilà pour ce qui concerne la représentation des absents.

Nous aurons quelques votes électroniques. Depuis que nous avons commencé, nous avons fait le choix de le pratiquer régulièrement au moins pour certains rapports. Je crois d'ailleurs que c'est mentionné sur les rapports. Notons bien que les boîtiers qui nous ont été remis sont nominatifs, enregistrés à l'émargement. Cela veut dire que c'est personnel pour le vote ou pour les personnes qui nous représentent.

Des agents de la DSI sont présents pour répondre aux interrogations techniques si nous avons quelques obstacles. En fin de séance, ou pour tout départ, les élus doivent déposer le boîtier nominatif sur la table d'émargement à l'entrée. Voilà ce qu'il convenait d'indiquer sur le plan technique.

Par ailleurs, nous avons trouvé sur table le rapport d'activité eau et assainissement 2021. Je pensais donner la parole à Christophe LIME, mais il n'est pas arrivé. Je ne sais pas si Frank ou Denis veut en dire un mot. Je donnerai également la parole tout à l'heure à Benoît VUILLEMIN, puisque nous avons également eu sur table des éléments cartographiques dont il nous parlera.

M. LAIDIÉ.- En quelques mots, le rapport d'activité n'est jamais un exercice très facile. Les services se sont attachés, à notre demande, à rendre cet exercice le plus lisible possible cette année. Je trouve que c'est plutôt bien réussi. Nous y retrouvons tous les éléments importants, tous les éléments clés de notre travail au sein du DEA (Département Eau et Assainissement). C'est vrai que concentrer les informations essentielles et les rendre lisibles n'est jamais simple. Je trouve que cette fois-ci, on a plutôt été pertinent.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Merci de cette efficacité et faisons de ce rapport d'activité le meilleur usage, car c'est aussi un beau support d'information, dont la présentation rend la lecture simple, facile. C'est vrai que les choses sont amplement digérées dans ce document. Si nous devons communiquer de l'information, nous avons là une source de première main, et c'est le genre de document à garder à porter de main. Merci, Frank. La parole est à Benoît VUILLEMIN sur les cartes.

M. VUILLEMIN.- Très rapidement, puisque vous avez déjà eu ces deux cartes. Sans me répéter, j'avais demandé qu'il y en ait un peu plus au profit des communes pour que vous puissiez les afficher dans vos communes. Je sais que là où nous les avons affichées, les 9 points où il y a les panneaux, c'est très apprécié, que ce soit la carte VTT, trail ou randonnée.

Sachez que l'Office de Tourisme est à votre disposition pour vous en fournir plus. Cela me donne l'occasion aussi de féliciter les équipes de l'OTC, de l'Office de Tourisme de Besançon et des Congrès pour le travail et surtout pour la très grande fréquentation qu'ils ont eue cet été au sein de l'Office de Tourisme. N'hésitez pas à demander à l'Office si vous avez besoin de plus de cartes pour vos communes.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Merci et n'hésitez pas, comme nous venons d'y être invités. S'agissant des informations diverses et d'actualité, je rappelle que le Bureau de Grand Besançon a pris la décision, s'agissant d'une question fiscale qu'est la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), de proposer une motion au Conseil Communautaire, formalisant notre position en défaveur de cette suppression annoncée de la CVAE. Elle sera présentée et proposée lors d'un prochain Conseil et elle fera suite au courrier d'interpellation envoyé à nos députés depuis quelque temps déjà. Bien évidemment, cette action s'inscrit en complément de celles menées par les associations d'élus, que ce soit l'AMF (Association des Maires de France), France Urbaine ou les intercommunalités de France.

Dans les préliminaires, la séance a été ouverte. Je présume que le quorum est atteint, puisque l'on ne m'a pas donné d'indication contraire.

Organisation de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole

Rapport n°1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 05/09/2022
--

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Je dois procéder à la désignation d'un secrétaire de séance. Je ne crois pas que quelqu'un soit pressenti. Je propose donc Fabrice TAILLARD qui accepte avec enthousiasme. Merci beaucoup.

Nous devons approuver le procès-verbal du Conseil Communautaire du 5 septembre auquel je n'ai pu assister avec regret. Je suis content de revenir ce soir.

Y a-t-il des observations ou des remarques sur ce procès-verbal ? Je le mets aux voix. Y a-t-il des avis défavorables ? Y a-t-il des abstentions ? Le procès-verbal est adopté. Merci.

Vous avez les informations comme quoi l'ensemble de nos délibérations sont consultables en permanence sur notre site Internet.

Je vous invite maintenant à rentrer dans l'ordre du jour à proprement parler.

Rapport n°2 - Installation d'un Conseiller Communautaire et désignations dans diverses structures

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Je poursuis avec le rapport n°2.

Installation d'un nouveau conseiller communautaire suppléant

Lors du Conseil Communautaire du 5 septembre dernier, et suite à la démission de Madame Martine DONEY de son mandat de conseillère communautaire en date du 24 août 2022, Monsieur Claude GRESSET-BOURGEOIS a été installé en tant que nouveau conseiller communautaire représentant la commune de Fontain.

En application de l'article L.273-10 du Code électoral, Madame Claire APFFEL, conseillère municipale de la commune de Fontain, devient conseillère communautaire suppléante de Monsieur Claude GRESSET-BOURGEOIS. C'est un premier élément.

Désignation d'un nouveau conseiller communautaire au sein de diverses structures

Il convient de désigner Monsieur Claude GRESSET-BOURGEOIS dans diverses structures, en lieu et place de Madame Martine DONEY, à savoir :

- dans la Commission n°6 « Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations »,
- au Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération bisontine (SMSCoT), dont Martine DONEY était membre,
- au Syndicat Mixte du Musée de Plein Air des Maisons Comtoises de Nancray,
- au Comité de pilotage du Programme Local de l'Habitat (PLH).

Nous sommes invités bien évidemment à approuver ces nouvelles nominations. S'il n'y a pas d'observation particulière, je mets aux voix. Y a-t-il des avis défavorables ? Y a-t-il des abstentions ? Les désignations indiquées dans ce rapport sont approuvées.

Rapport n°3 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil
--

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Nous sommes invités à en prendre connaissance. Il n'y a pas de vote particulier. Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas.

Nous avons donc pris connaissance de ce rapport.

Rapport n°4 - État des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- C'est un exercice comparable au précédent, avec également une invitation à prendre connaissance. Y a-t-il des observations sur ce rapport n°4 ? Je n'en vois pas.

Nous en avons donc pris connaissance. Je vous remercie.

Commission n°06 : Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations
--

Rapport n°5 - Interreg franco-suisse ARC HORLOGER 2 - Approbation du projet et demande de subvention
--

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Nous poursuivons avec le rapport n°5 auquel faisait allusion Ludovic FAGAUT il y a un instant.

Sur ce sujet, le rapporteur est Catherine BARTHELET. Il y a également une présentation avec un diaporama. Nathan va intervenir avant la diffusion d'une vidéo.

Une présentation est projetée en séance.

M. SOURISSEAU.- Bonsoir à toutes et à tous. Nous voulions pouvoir débiter ce Conseil Communautaire avec un sujet qui, en principe, nous unit pleinement ce soir.

Vous avez bien évidemment en tête qu'il y a deux ans, notre territoire a été inscrit au patrimoine immatériel de l'UNESCO quant à son savoir-faire horloger. C'est une dynamique franco-suisse. Nous souhaitons effectivement vous rendre compte de tout ce que nous avons réalisé depuis les deux dernières années et les étapes à venir. C'est donc l'objet du rapport présenté ce soir.

Comme vous le voyez, nous partions sur un deuxième projet Interreg qui permettrait d'aboutir, comme l'évoquait Monsieur FAGAUT, à une logique pérenne autour d'une structure.

En termes de rappel de contexte, en 2018, nous avons un développement du dossier de candidature UNESCO coordonné par le Grand Besançon et l'Office Fédéral de la Culture (ministère de la Culture suisse). L'inscription de nos savoir-faire se met en place le 16 décembre 2020. Nous en avons été très heureux et nous avons produit des actions sur ces deux dernières années.

Je rappelle que le Grand Besançon est chef de file de la démarche pour l'ensemble du côté français de l'Arc jurassien. Nous travaillons en lien avec le parc naturel du Doubs horloger et la ville de Besançon via le musée du Temps.

Les prochaines étapes à venir sont :

- un deuxième projet Interreg qui fait l'objet de la délibération que nous vous présentons ce soir,
- la création et la mise en place d'une structure, l'idée étant, à l'issue de ce projet Interreg, de pouvoir bien fixer les bases et les contours de cette structure.

Je peux rassurer Monsieur FAGAUT. Nous avons vraiment cette idée que cette structure soit au service de l'écosystème horloger de notre territoire, que ce soit en matière d'entreprises, d'activités économiques, de formations ou autour de la dimension culturelle touristique par ailleurs.

Je vous propose de balayer rapidement les quelques réalisations que nous avons pu faire. Il y a eu tout un enjeu autour de la création de cette structure. Elle prend un peu de temps à se mettre en œuvre, mais c'est aussi le jeu quand on travaille dans une coopération, puisque tout ce que nous avons pu produire et tout ce que nous allons vous décrire a été réalisé entre Français et Suisses.

Nous avons Agi MUSSET présente aujourd'hui qui, au titre du Grand Besançon, travaille sur ce projet et je l'en remercie. Nous avons aussi d'autres personnes du côté suisse qui travaillent avec elle. Nous avons réalisé différentes actions autour de la réalisation de cette structure.

Nous avons commencé à définir les premiers périmètres (livre blanc). Nous avons rencontré de nombreux partenaires. J'avais pu avoir l'occasion d'échanger avec la Région, le Département, le Parc naturel du Doubs horloger, certaines collectivités, les deux préfectures de région et de département, l'idée étant que nous puissions nous assurer que nous partons collectivement dans une dynamique qui nous unit.

Il y a eu un véritable enjeu que nous souhaitons renforcer sur le projet à venir autour de la communication avec :

- le logo « Arc horloger »,
- une newsletter,
- des pages sur les réseaux : à ce titre, je vous invite, pour celles et ceux qui ne les suivent pas encore et qui sont sur les réseaux Facebook, LinkedIn ou Instagram, à vous y abonner, car cela permet de valoriser notre territoire, de valoriser le Grand Besançon, et plus globalement l'arc jurassien franco-suisse et nos savoir-faire, et nous souhaitons renforcer cet outil de communication,
- un site Internet,
- différentes capsules vidéo : j'aurai d'ailleurs l'occasion de conclure mon propos en vous montrant l'une d'entre elles. C'est également le renforcement de manifestations culturelles.

Des actions ont été produites autour d'un portail d'orientation documentaire plutôt coordonné par le Parc naturel régional du Doubs-Horloger, mais évidemment, nous travaillons avec eux sur ce sujet, l'idée étant d'avoir une base où nous regrouperions tous les contenus autour de nos savoir-faire dans la région pour la rendre accessible en particulier aux professionnels et aux artisans.

Une exposition a aussi été produite en franco-suisse, entre le musée du Temps et le Musée International d'Horlogerie de La Chaux-de-Fonds. Comme vous le voyez, c'est une vraie dynamique franco-suisse.

Par ailleurs, la première édition du forum annuel de la formation a eu lieu à Besançon l'année passée. La deuxième édition aura lieu jeudi 6 octobre prochain à Porrentruy. J'aurai l'occasion de m'y rendre et Benoît VUILLEMIN s'y rendra également sur la matinée. Ce sont des temps où l'on regroupe l'ensemble des partenaires du projet, les enjeux économiques, les manufactures etc.

C'est donc vraiment l'idée de nous unir, de fédérer, de faire monter en puissance cette inscription UNESCO, l'idée étant bien de la faire vivre. Nous avons été très heureux de cette inscription, mais l'idée est de transformer l'essai et de la faire perdurer dans le temps.

Je passe rapidement sur les perspectives. Vous l'aurez compris, c'est un nouveau projet Interreg. Le schéma est un peu complexe, mais il résume les différentes orientations que nous souhaitons mettre en place. Évidemment, j'ai évoqué l'idée d'aboutir à la structure.

Il y a également le renforcement de la communication. À ce titre, nous avons un vrai volet sur le côté touristique, que nous souhaitons pouvoir renforcer pour faire connaître notre territoire via ces savoir-faire horlogers.

Ce sont également l'organisation de différentes actions. Vous avez ensuite le contour de gouvernance que je ne détaille pas davantage, mais c'est en cours de discussion entre Français et Suisses.

J'arrive à la dernière diapositive. Il y a un vrai volet que Catherine a porté à mes côtés et je l'en remercie, concernant le renforcement des 24 Heures du Temps.

Je vous rappelle que nous avons repris en gestion ce festival au titre du Grand Besançon cette année. Il a fait très chaud ce jour-là. Nous avons une canicule assez forte, comme quoi il n'est pas toujours évident de nous adapter aux conséquences climatiques, mais il n'empêche que nous avons eu de nombreux participants, 40 marques étaient présentes, ainsi que des créateurs et organismes de formation.

Cela s'est couplé avec la réouverture du Musée du Temps. C'est un vrai volet qui nous paraîtra important aussi de faire perdurer dans les années à venir et de renforcer par ces 24 Heures du Temps.

Il y a également toute une logique sur la valorisation du patrimoine horloger. Un jeu-concours a été réalisé en partenariat avec les commerçants du centre-ville, avec l'Union des Commerçants. Un livre est sorti, en lien avec la Région. Différents outils sont ainsi proposés, l'idée étant d'avoir différents axes d'intervention.

Néanmoins, nous avons vraiment cette volonté d'inscrire ce patrimoine immatériel UNESCO dans la culture de notre territoire.

Je vous donne également trois annonces en termes de réflexion.

Nous pensons à :

- des fresques, comme celles réalisées dans le cadre du festival Bien Urbain.

Nous pourrions en positionner une dans le cadre du franco-suisse et de l'horlogerie. Nous avons une réflexion autour de la gare de la Mouillère à ce sujet.

- des cadres de rue pérenne de manière à valoriser, en particulier, le cœur de ville,
- aux horloges des édifices.

Voilà pour ces différents éléments. L'idée étant de vous montrer à quel point nous essayons d'œuvrer depuis deux ans, et ce qui va continuer à se mettre en œuvre.

Pour conclure ce propos et cette mise en bouche de notre Conseil Communautaire sur un dossier qui, je le sais, nous unit pleinement, je vous propose un petit film.

Une vidéo est projetée en séance.

M. SOURISSEAU.- Pour conclure, je voudrais remercier tout d'abord les services de la DST et les équipes sans qui ce projet ne pourrait pas être pleinement mis en œuvre. À ce titre, je remercie Agi MUSSET et Hervé BARIOULET qui travaillent avec moi sur cette dimension.

Par ailleurs, tout cela porte également ses fruits. Vous avez sans doute vu et lu l'article paru il y a quelques jours dans l'Est Républicain, qui évoquait cette collaboration franco-suisse entre deux de nos manufactures autour de la réalisation d'une montre pour montrer que notre savoir-faire n'est pas simplement culturel, mais il est toujours bien présent, et nous souhaitons le renforcer.

Je reste à votre disposition si vous avez des questions.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Merci, Nathan. C'est vrai que dans la vidéo, il est aussi intéressant de faire vivre ce sujet. L'inscription UNESCO est remarquable, mais il s'agit aussi de le faire prospérer pour l'économie d'aujourd'hui.

De ce point de vue, ce qui nous a été rendu est très intéressant et précisément en consacrant une part essentielle de cette vidéo sur la formation.

Qui souhaite intervenir sur ce rapport ? Je ne vois personne. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des avis défavorables ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est approuvé à l'unanimité. Merci.

Commission n°01 : Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics

Rapport n°6 - Décision modificative n°2 de 2022

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Je vais faire une présentation rapide. Il y a effectivement des montants non négligeables, mais vous en avez compris l'origine sur notre budget.

Je rappelle qu'il est de l'ordre de 300 M€. Dans la partie investissement, nous avons investi un peu plus de 60 M€ sur le dernier exercice. Nous verrons ce que nous réaliserons sur cet exercice 2022.

Cette DM2 s'équilibre à hauteur de :

- 3,5 M€ en fonctionnement,
- 4,2 M€ en investissement sur le budget principal,
- 819 000 € en fonctionnement,
- 1,2 M€ en investissement sur les budgets annexes qui sont nombreux dans notre maison.

La décision modificative prévoit quelques ajustements des prévisions budgétaires en matière de recette, ce qui est toujours intéressant au vu des différentes notifications intervenues sur le budget principal.

À cet égard, bien évidemment, nous savons depuis plusieurs mois que nous sommes confirmés comme étant bénéficiaires du FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes), ce qui nécessite l'ajustement correspondant à hauteur de 50 %, puisque nous nous inscrivons de manière prudente dans une hypothèse de sortie à 50 % du montant. Il s'agit donc de doubler la mise en procédant à l'inscription complémentaire de 1,4 M€.

Vous avez également quelques ajustements de fiscalité sur lesquels je ne reviens pas au regard précisément de ce qui a été notifié.

Les amendes de police constituent aussi un élément à souligner. Nous retrouvons un niveau plus conforme à ce que nous avons connu dans le passé, que nous avons dans le repérage des ressources transférées. Après 0,7 M€ en 2021, nous revenons à 1,1 M€ en 2022, ce qui est plus conforme.

Dans nos orientations financières, vous savez que nous avons affecté, ces recettes à des opérations de voirie. Nous proposons ainsi d'inscrire le complément affecté à la voirie dans cette décision pour 462 000 €.

Nous avons ensuite en recettes, une recette de 1,4 M€ de l'assurance suite au sinistre du parking Cassin. Cela fait partie de ces recettes que nous ne souhaiterions jamais avoir. Cela fait partie d'ailleurs des sinistres qui nous ont posé problème sur le devenir de nos contrats d'assurance.

Je ne reviens pas sur ce que nous avons déjà évoqué ici, mais c'est toujours préjudiciable, y compris pour la suite de nos garanties. Voilà pour quelques recettes.

Vous avez, en dépenses, l'adhésion qui intègre principalement les impacts des hausses des coûts énergétiques et des matières premières, ainsi que les décisions nationales en matière de revalorisation des rémunérations.

Le coût des décisions nationales en RH avec la revalorisation en matière indiciaire de 3,5 % des agents de catégorie B représente un montant total de 1,1 M€, soit 2,1 M€ en année pleine à partir de 2023 sur l'ensemble des budgets, dont 1,4 M€ sur le budget principal.

Nous avons anticipé une partie de cette revalorisation dans la DM1, mais nous étions partis sur une hypothèse à 2 %. Il faut donc procéder à l'ajout nécessaire.

Sur la hausse des coûts, ce n'est pas la peine non plus que j'en « fasse des tonnes » sur le sujet, -si je peux utiliser cette expression de mauvais goût-. Sur les carburants les matières premières et les indemnités des titulaires de marché public dans certains cas, cela nécessite une augmentation de crédit de fonctionnement à hauteur de 266 000 €, essentiellement sur le budget Déchets et le budget principal en matière de voirie.

Sur ce dernier sujet, ce sont 155 000 € supplémentaires prévus pour l'actualisation des conventions avec les communes. Vous savez que nous avons une convention de reversement aux communes pour l'entretien courant, et avec un index ETP à 0,8 appliqué, ce qui est un index très élevé. Ces conventions arrivant à leur terme en fin d'année, nous devons réfléchir au dispositif que nous mettrons en œuvre ultérieurement.

Vous avez ensuite 480 000 € liés à la hausse des tarifs énergétiques sur les budgets Eau et Assainissement, ce qui n'est pas une surprise et Christophe LIME nous entretient régulièrement sur l'incidence. J'étais au nom de Grand Besançon il y a peu de temps à l'Assemblée Générale du SIEVO (Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon). Nous disons tous la même chose partout. Que ce soit en assainissement ou en eau potable, on pompe beaucoup. On consomme donc beaucoup d'électricité et cela aura forcément une incidence sur les prix, mais chaque chose viendra en son temps. Cependant, nous devons statuer sur le sujet avant la fin de l'année pour ce qui concerne 2023.

La présente DM prévoit également l'ajustement des subventions d'équilibre du budget principal aux budgets annexes Transports et Conservatoire.

Concernant les Transports, vous vous souvenez de la délibération que nous avons prise le 23 juin dernier en matière de tarif. Nous devons abonder cette subvention de près de 0,5 M€ pour prendre en compte la réduction des tarifs étudiants sur la partie d'année restant à couvrir, soit 57 % tel que cela a été évalué.

Pour le Conservatoire, il s'agit, avec 41 000 €, d'apporter le financement nécessaire à la hausse du point d'indice en complément de ce que nous avons décidé en DM1 (voir ce que j'ai dit précédemment).

D'autres ajustements de crédits sont prévus en investissement, notamment avec l'affectation à hauteur de 881 000 € de nouvelles recettes sur le budget Voirie, notamment des communes au titre du programme complémentaire GER (Gros Entretien et Renouvellement) et du Département.

Vous savez qu'en fonction des réalisations, le Département a essentiellement des crédits OPSA (Opérations Partenariales de Sécurité en Agglomération) dans ce genre d'opération. Lorsqu'une opération d'amélioration de voirie concerne une voirie départementale, le Département intervient pour la couche de roulement, donc au titre des OPSA. C'est après la réalisation des opérations que nous pouvons enregistrer les chiffres. S'agissant des communes, ce sont les fonds de concours pour les plus demandés par les communes.

Par ailleurs, il y a des crédits pour l'acquisition d'une minipelle avec remorque à hauteur de 90 000 €, nécessitée de manière évidente par les activités de nos services.

En matière économique, il est proposé d'abonder le programme d'aide à l'investissement des entreprises de 30 000 € pour assurer le financement d'opérations que nous avons lancées.

Il y a également les travaux de copropriété de la pépinière de Palente à hauteur de 15 000 €.

Enfin, sur le budget Déchets, 1,1 M€ sont inscrits pour engager dès 2022 l'acquisition de bennes dans le cadre du futur schéma de collecte qui connaît un certain nombre d'évolutions. Ces nouveaux investissements seront financés par un recours à l'emprunt, mais il est important d'ouvrir les crédits, puisque vous savez que ces opérations d'acquisition prennent du temps.

Voilà ce que nous pouvons dire de manière résumée sur cette DM2. C'est vrai, et je le disais dans mon introduction, que les esprits en matière budgétaire sont largement tournés vers cette question de suppression de la CVAE, avec les compensations annoncées comme étant également sur les crédits de TVA, la TVA servant à beaucoup de choses désormais dans notre pays, mais avec des incertitudes.

Cependant, je ne veux pas devancer les choses, puisque notre position est effectivement de désapprouver cette évolution, mais dans la gestion du dossier, les craintes sont également en discussion quant à l'année de référence, l'assiette n'étant bien évidemment pas la même en fonction de l'année de référence.

Vous avez également pu voir dans le projet de loi de finances le dispositif de prise en compte de la dynamique des territoires. Par conséquent, une partie de cette compensation sera territorialisée – je ne sais pas exactement à quel niveau – pour tenir compte de différences de territoire. C'est là aussi un sujet à controverses.

L'autre préoccupation concerne bien évidemment la réapparition du cadrage des dépenses des collectivités, puisque nous connaissons maintenant la règle proposée dans la loi de finances, à savoir 0,5 % de moins que l'inflation.

Avec les glissements des prix que nous connaissons et les nécessités d'intervenir, vous voyez la quadrature du cercle à laquelle nous serons confrontés, et avec là aussi, c'est confirmé depuis la sortie du projet de loi de finances, des mesures de rétorsion à l'égard des principales collectivités qui ne respecteront pas.

Nous étions antérieurement 360 collectivités concernées par ces mesures dans le système du contrat de Cahors, suspendu au détour des confinements, et on nous en annonce 500 pour le nouveau dispositif, ce qui laisse néanmoins très clairement apparaître que les petites communes ne se verront pas tirer l'oreille financièrement si le cadrage n'était pas respecté. Je crois que c'est l'interprétation que nous pouvons en donner. Je digresse un peu sur l'exercice suivant, mais c'est vrai qu'en ces mois de septembre/octobre, l'actualité financière et fiscale, c'est d'abord cela.

Y a-t-il des souhaits d'intervention sur la DM ?

M. FAGAUT.- Merci, Monsieur le Premier Vice-Président. J'ai plusieurs questions à vous poser concernant cette DM2.

La première concerne le FPIC. Ce fonds n'est ni plus ni moins qu'une redistribution entre les territoires, notamment là où les territoires dégagent des difficultés en matière de ressources.

Jusqu'à maintenant, nous étions à la fois contributeurs et bénéficiaires, sauf que cette fois-ci, nous ne sommes plus que bénéficiaires, c'est-à-dire que nous allons toucher 5,2 M€.

Est-ce à dire que notre situation se dégrade au regard des différents indicateurs que le FPIC peut envoyer ?

Ensuite, concernant cette DM, -et nous pouvons en être déçus-, la situation sociale se dégradant, je pense qu'il aurait été de bon ton de réfléchir à des dispositifs ou à des propositions en direction de mesures sociales pour le pouvoir d'achat, soit des habitants de Grand Besançon Métropole, soit de nos agents.

En effet, nous ne le voyons pas, alors que nous savons aujourd'hui que 53 % des Français mettent en première ligne leur inquiétude par rapport au pouvoir d'achat. Il aurait donc été peut-être opportun d'y réfléchir dans le cadre de cette DM2.

Pour ne pas forcément alourdir trop le débat sur cette DM2, je voudrais revenir sur la fiscalité. Nous avons lu également dans la presse locale que vous n'excluez pas le fait d'avoir recours au levier fiscal. Nous ne pensons pas que ce soit forcément opportun d'assommer, quel que soit le montant, les entreprises et les ménages en jouant sur le levier fiscal. À l'heure où c'est très complexe aujourd'hui, où les Bisontins et les Grands Bisontins réfléchissent à comment se chauffer, remplir le frigo, ou mettre du gasoil ou de l'essence dans leur voiture pour se déplacer et pour aller travailler, je ne suis pas certain qu'aujourd'hui, le levier fiscal soit la meilleure des situations. Je sais que la situation est complexe. Néanmoins, nous vous avons questionné sur ce sujet, mais nous voulions de nouveau vous faire part que nous n'étions pas favorables à tout cela.

Pour conclure, je vais aller dans votre sens, Monsieur le Premier Vice-Président. Il ne faut pas lâcher cette pression sur l'État. Nous l'avons vu dans la loi de finances. Aujourd'hui, il n'y a pas d'indexation des dotations aux collectivités sur l'inflation. Nous savons que l'État, avec cette mesure, sans indexer les dotations aux collectivités sur l'inflation, va récupérer plus de 1 Md€ sur le dos des communes et des communautés d'agglomération. Il faut donc maintenir la pression.

Quant à la CVAE, je partage complètement votre avis, car nous ne savons pas comment ce sera compensé. En tout cas, la compensation ne semble pas être maîtrisée à ce jour, et cela risque d'obérer les capacités d'investissement de notre collectivité en 2023. Ce n'était déjà pas forcément simple en 2020, mais cela ne risque pas de l'être en 2023. Voilà les points que je voulais aborder avec vous dans le cadre de cette DM2.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Merci. Je donnerai quelques éléments de réponse. Y a-t-il d'autres interventions sur cette DM2 ?

M. LOUHKIAR.- Merci beaucoup. D'abord, comme vous l'avez dit, c'est vrai qu'il y a une grosse difficulté des collectivités locales concernant l'augmentation des prix et quant aux moyens de s'en sortir. Pour moi, il n'y a pas de solution miracle. S'il y en avait une, cela se saurait.

Je pense qu'il est très important de mettre en avant la question de nos collectivités locales comme bouclier social face à la crise pour une bonne partie de la population. Le meilleur bouclier social que nous ayons, ce sont les services publics. Il me semble primordial dans cette crise de maintenir les services publics que nous avons.

Après, il faut s'interroger sur la manière de procéder. Il faut peut-être passer par une augmentation des impôts, mais le plus important est le maintien de nos services publics, de l'activité des agents des différentes collectivités sur le terrain pour servir de bouclier social, car c'est ainsi que nous pouvons agir directement pour la population.

Comme cela a été dit, il s'agit aussi de faire pression sur l'État pour permettre aux collectivités qui représentent quand même la plus grande part des investissements et de l'action de terrain au plus proche des habitants dans un principe de subsidiarité, que cet élément soit mis en place.

Je voulais revenir sur les propos précédents quant à la question sociale. Je suis d'accord pour dire qu'il est nécessaire que nos collectivités adoptent des éléments permettant justement d'être un amortisseur de la crise sociale, mais ce qui me gêne est de dire que cette décision modificative n'a pas cet aspect, alors qu'il n'y a même pas deux mois, une proposition avait été faite – certes, elle avait été majoritairement repoussée – quant à la gratuité des transports en commun pour les moins de 15 ans. C'était un véritable coup de pouce justement pour ces populations. Nous pourrions retrouver les chiffres, mais je crois que nous étions aux alentours de 300 €/an redonnés aux Bisontins et aux Grands Bisontins.

Venir nous dire ici que nous ne faisons pas assez d'un point de vue social dans l'intérêt des habitants et voter contre une proposition deux mois avant me semblent être des actes particuliers dans la manière de faire.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. BODIN.- J'entends le discours de plus en plus récurrent sur le fait qu'il faudrait quasiment supprimer tous les impôts. Néanmoins, l'impôt demeure l'outil le plus efficace pour la redistribution et pour combler

les inégalités. On dit souvent que la France est un pays très fiscalisé, ce qui est exact, sauf que la spécificité de la France est de beaucoup miser sur la TVA qui est payée globalement par tout le monde.

Lorsque l'on supprime la taxe audiovisuelle qui était payée par 15 millions de ménages, on la remplace par une ponction sur la TVA qui sera payée par 20 millions de ménages, c'est-à-dire que les 5 millions de ménages les moins fortunés paieront cette taxe. Il faut donc faire très attention. Je vois depuis plusieurs années disparaître certains impôts comme la taxe d'habitation, la CVAE (première partie), la CVAE (deuxième partie), la taxe sur l'audiovisuel. Je vous dis qu'il ne faut pas être l'ennemi de l'impôt, car c'est l'un des seuls outils qui permette justement de combler les inégalités majeures dans le système que nous connaissons.

Je crois que tout le monde est d'accord pour ne pas augmenter la fiscalité. Toutefois, comment fait-on ensuite ? Soit on s'endette, soit on supprime les services. Si l'on supprime les services, il faudra dire lesquels et je pense que les débats risquent d'être très nombreux et très durs entre nous.

Pour ma part, je défends le maintien des impôts, il ne faut pas tout miser sur la TVA, car ce n'est absolument pas la solution, et je pense que nous prenons une trajectoire en termes de fiscalité plutôt inquiétante au niveau de l'État.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. POULIN.- Bonsoir à tous. Je ne veux pas rajouter trop d'éléments, mais je voudrais revenir sur le fait d'aller dans le sens de ce qui a été exprimé vis-à-vis de l'État et de la situation financière de nos collectivités quelles qu'elles soient face au phénomène de recentralisation opéré par l'État depuis quelques années.

On l'observe en matière fiscale, cela a été rappelé par les collègues, mais je voulais revenir sur ce que cela signifie en réalité pour nos territoires. Cela signifie purement et simplement une fin de l'autonomie de nos collectivités, qui est tout de même un principe constitutionnellement garanti. Lorsque l'on parle de Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, il faut bien se rendre compte que l'on parle de fiscalité sur les plus grandes entreprises, et que l'un des mécanismes envisagés est de le faire payer par le mécanisme de la TVA, c'est-à-dire, comme cela a été rappelé, par un impôt payé par tous. En gros demain, lorsque l'on achètera notre pain, on paiera le fait que les plus grandes entreprises paient moins d'impôt alors que cela était utile et nécessaire pour mener à bien les projets de bouclier social, de transition écologique que nous menons sur notre territoire.

Au-delà de cela, et je souscris aux propos formulés par Gabriel BAULIEU quant au mécanisme envisagé dans le projet de Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) visant à un mécanisme de redressement, une contribution envisagée à des montants jamais envisagés jusque-là.

Mettre « sur le dos » des collectivités le déséquilibre du budget de l'État, c'est quand même « fort de café » lorsque nous votons ici des budgets en équilibre et que nous n'avons pas cette responsabilité à avoir.

Ces fameux pactes de confiance tels que l'envisageait le ministre s'avèrent être en réalité des vrais pactes de défiance vis-à-vis des collectivités.

J'ose espérer que le gouvernement entendra la voix des collectivités réunies, toutes obédiences politiques confondues, tous les élus locaux qui demandent un geste de l'État, et pas simplement un geste, mais une véritable écoute et un dialogue profond avec nos collectivités pour envisager de manière pérenne et pluriannuelle des moyens pour nous permettre d'investir, pour nous permettre de faire fonctionner nos services publics au service des habitants de nos communes et de nos intercommunalités.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Merci, Anthony.

Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Merci.

Je vais apporter quelques éléments après ces interventions.

Sur la relation avec la fiscalité et les équilibres budgétaires, cela a été dit et j'entends ce que Ludovic FAGAUT a souhaité, mais nous sommes aussi tenus à la règle de l'équilibre.

C'est vrai que dans le même temps, tu appelles de tes vœux un sursaut social. S'agissant de nos services, outre l'actualisation des points d'indice, on applique bien évidemment les décisions nationales, et ce depuis plusieurs années déjà. Nous essayons donc de trouver des compléments à la mesure de nos possibilités, notamment des tableaux de marche d'avancement soutenus dans notre collectivité par rapport à d'autres. Ce n'est pas la révolution tous les matins, mais nous essayons de nous inscrire dans cette logique à l'adresse de nos personnels.

Je ne peux quand même pas manquer de faire un clin d'œil sur les questions sociales touchant les habitants. Je préfère me retourner vers ceux dont c'est la compétence sans malignité aucune sur ces sujets.

S'agissant de la fiscalité, c'est un outil bien évidemment à manipuler avec mesure et responsabilité, mais nous ne pouvons pas non plus précisément, au sens de notre responsabilité d'action et de gestion tout simplement, écarter cette éventualité.

Très clairement, à ce jour, nous n'avons pas le tableau de marche validé pour l'exercice à venir, mais cela fait partie des choses à travailler, et c'est vrai que le Bureau a exprimé une orientation n'excluant pas cette évolution.

C'est très juste, et je serais, sans aucune dissimulation, incapable d'en dire plus, mais, au regard de l'équation que nous, et d'autres, avons à résoudre, de devoir faire face à cette nécessité sans perdre de vue quand même que nous sortons et nous continuons à connaître des allègements de fiscalité considérables. C'est vrai dans toutes nos communes. Sur Grand Besançon, la suppression de la taxe d'habitation est terminée. C'est un allègement fiscal de 80 M€/an. Il ne faut pas du tout minimiser ce que connaissent les contribuables de notre territoire comme des autres si nous devions éventuellement considérer ce levier pour agir sur la fiscalité.

Sur la question du FPIC, point que je n'ai pas évoqué, je ne veux pas faire de réponse hyper technique, mais c'est quand même dans la technique que se trouverait la réponse, parce que nous nous éloignons un peu de notre rang, pour l'heure, dans la limite de basculement de bénéficiaire à contributeur essentiellement, de manière dominante, mais rien ne dit que les choses ne pourraient pas changer rapidement, notamment par le fait – reportons-nous à ce qui se passe de la définition des potentiels financiers – que cela ait des effets pas forcément favorables, indépendamment d'une situation objective à laquelle il était fait allusion. Cela peut se jouer aussi à cela.

Il est vrai par ailleurs que les critères relatifs à la contribution et au bénéfice du FPIC ne sont pas rigoureusement les mêmes, ce qui fait que nous pouvons être l'un et l'autre à la fois, et pour l'heure.

C'est vrai que nous sommes dans la situation bénéficiaire la plus favorable, mais je ne prends bien évidemment aucun engagement. En effet, cela ne dépend pas de notre responsabilité sur la suite des opérations. Rien ne dit que nous n'aurons pas à connaître, dans un avenir très proche, une sortie du dispositif, sans que ce soit forcément le cas d'une baisse relative de notre situation par rapport à d'autres. J'ai parlé de la technique du calcul des potentiels financiers et autres considérations de ce genre.

S'il n'y a pas d'autre observation, je mets cette DM aux voix. Y a-t-il des avis défavorables ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ? Je compte 9 abstentions. Je vous remercie.

Rapport n°7 - Contrat P@C (Porter une action concertée) 2022-2028 avec le Département du Doubs Désignation des membres de l'instance de concertation (comité de pilotage)
--

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Ce rapport porte exclusivement sur la désignation des membres de l'instance de concertation. Je ne rentre pas dans le détail de ce rapport, puisque vous l'avez.

Nous avons procédé à la désignation au niveau du Bureau, selon les souhaits exprimés par le Département, mais qui, je crois, sont identiques dans notre communauté aux autres.

Le souhait du Département est d'avoir, dans cette instance de concertation, exclusivement des maires à une exception près, -qui ne nous est pas spécifique- : lorsque le maire se trouve à double titre, il faut, dans ce cas-là, trouver une suppléance.

Ce qui fait que vous retrouvez, dans la composition proposée, un élu qui n'est pas maire, à savoir Anthony POULIN, qui intervient en suppléance de la présidente, celle-ci intervenant en qualité de présidente de GBM.

C'est la moindre des choses qu'elle y soit, puisque cette contractualisation se passe au niveau intercommunal. Les autres membres sont des membres du Bureau répartis en fonction des secteurs géographiques. Voilà ce que je peux dire sur ce sujet.

Quant au fond du dossier en termes de contractualisation, cette nouvelle contractualisation portera sur une durée un peu plus longue que la précédente, sur une période de 7 ans de 2022 à 2028, et avec un concours financier plus important qu'antérieurement.

Je passe sur les actions prioritaires visées par le Département. Dans cette enveloppe, le Département intègre les sous-réalisations du contrat précédent, ce qui fait qu'une enveloppe de quasiment 17 M€ nous est réservée en quelque sorte.

Vous savez que dans ce contrat P@C, il y a un volet A « soutien aux dynamiques territoriales », un volet B « soutien à la vie locale ».

Pour faire simple, le volet B se gère en direct des communes avec le Département qui a pratiqué un taux uniforme sur la période précédente à 30 % des opérations proposées. Dans la concertation ouverte avec le Département, quelques questions doivent être examinées : la répartition entre les deux enveloppes et les évolutions des notions de plafond et de taux de subventionnement dans le cadre du volet A, l'affaire étant pilotée directement par le Département sur le volet B.

Sur ces éléments, je vais donner quelques indications. Nous en sommes au stade des propositions, puisqu'après une première réunion de l'instance de concertation qui n'a pas été fructueuse, il y a quelque temps maintenant, nous sommes dans la perspective d'une nouvelle rencontre pour échanger sur ces propositions.

Nous proposons la reconduction de la répartition entre les deux enveloppes de 70/30. Sur les notions de priorité de financement sur le volet A, nous souhaiterions, la décision finale appartenant au Département, définir deux priorités s'inscrivant dans les orientations générales soutenues par le Département, à savoir préparer le territoire à s'adapter aux changements climatiques, à lutter contre le réchauffement en accélérant la transition énergétique et environnementale, la deuxième touchant à une notion de développement de l'attractivité du vivre ensemble sur la base d'aménagement et d'équipement qualitatif et dynamique.

C'est vrai qu'évoquant ces deux volets, nous voyons bien à quel type d'équipement cela pourrait s'adresser, mais sur des priorités que, je crois, nous partageons avec le Département pour la dynamique de nos territoires.

Quant aux autres aspects soumis à échanges, bien évidemment, dans le jeu de discussions entre un financeur et le bénéficiaire, nous souhaitons, en fonction de ces priorités, que nous puissions porter les plafonds de subvention qui, antérieurement, se situaient entre 250 000 et 300 000 €, à 500 000 € pour tout ce qui touche aux adaptations au changement climatique, etc., et à 350 000 € sur l'attractivité du vivre ensemble, et avec des taux qui, dans le premier cas, pourraient être à 25 %, et dans le deuxième, à 20 %, alors que nous avons travaillé sur le contrat précédent, sur des taux à 15 % à peu près uniformément. Néanmoins, je le souligne.

Je voulais simplement compléter le propos touchant à l'instance de concertation par ces éléments d'actualité dans les échanges avec le Département. Bien évidemment, le Département étant le financeur, il nous dira in fine si nos propositions sont recevables.

Voilà une présentation plus qu'exhaustive du rapport, le rapport ne portant que sur l'instance de concertation, mais je crois que pour nous tous, ce n'était pas du tout inintéressant d'évoquer le contenu

même du contrat P@C, même si j'ai été bien évidemment – les représentants du Département me le pardonneront – un peu concis. Cependant, l'exigence des horaires me l'impose.
Y a-t-il des observations sur ce rapport ?

Mme BERNABEU.- Je lis un email de Madame la Maire de Rancenay qui s'étonne.
Dans cette présentation, il semblerait que des personnes ont été désignées pour défendre les intérêts des communes porteuses des projets de GBM au sein d'instances spécifiques de concertation P@C25 et seront proposées au vote de ce soir.

Je cite Madame Nadine DUSSAUCY : « Je constate que la parité n'a pas été recherchée, puisque sur 13 élus, il n'y a qu'une seule femme, à savoir Madame la Présidente de GBM. Cette parité me semble essentielle pour être représentative des membres de nos instances et de nos communes. Cette parité doit être recherchée, et pour se faire, la représentation des élus doit être élargie, à mon sens, aux conseillers délégués. La représentation du VP de secteur est légitime, mais pour un même secteur, un tirage au sort hommes et femmes serait plus démocratique et éviterait la surpopulation d'un même secteur. Au regard de cette liste, les demandes de transparence de ces élections envers les conseillers communautaires, puisqu'à ma connaissance, et sauf erreur de ma part, aucune sollicitation sur ce sujet n'a été discutée avec les conseillers communautaires en amont de ce vote. Je m'interroge également sur les conflits d'intérêts et souhaiterais connaître les règles instaurées au sein de cette instance pour s'en préserver. Je souhaite que mes observations et ma demande soient présentées en Conseil Communautaire de ce soir. »

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Ce qui est fait. Merci beaucoup, Marie-Jeanne.
Il se trouve que notre collègue de Rancenay m'avait interpellé sur ce thème à l'issue de la dernière Conférence des Maires. Je vais vous dire ce que je lui ai dit ce soir-là.

D'abord, sur sa préoccupation relative aux conflits d'intérêts dans cette instance, je ne serais pas excessif, Ludovic (Monsieur FAGAUT), si je te demande de pouvoir dire devant l'assemblée que je ne vois pas comment, dans cette instance précisément, un membre désigné dans notre instance de concertation par le Grand Besançon pourrait se rendre coupable d'une initiative de ce genre compte tenu de l'objet même des travaux de cette instance de concertation.

Ensuite, sur la désignation, je l'ai dit dans mon propos. C'est une désignation qui vous est proposée par le Bureau concernant la qualité de maire, parce que l'on pourrait s'étonner, et les collègues bisontins pourraient demander pourquoi on ne trouve pas davantage de Bisontins dans cette liste.

La réponse est que le Département demande à ce que ce soit des maires, et je ne reprends pas ce que j'ai indiqué tout à l'heure. Cette désignation a été préparée en Bureau. C'est une désignation, et non une élection, par l'assemblée, qui est celle que nous allons proposer ce soir si vous voulez bien la valider.

Il n'y a pas de surreprésentation, mais il y a une représentation en fonction des différents secteurs sur lesquels nous travaillons habituellement. Vous pouvez pointer, c'est effectivement ce que vous retrouverez et c'est ce qui a présidé à ces désignations.

Voilà ce que je peux dire en toute transparence. S'agissant du conflit d'intérêts, cela me gêne un peu que l'on ait pu évoquer, en plus dans cette instance précisément, un risque de conflit d'intérêts.

C'est pour cela, Ludovic, que je faisais appel à toi en tant que représentant du Département pour pouvoir apporter une assurance là-dessus compte tenu de l'objet même de cette instance.

M. FAGAUT.- Si je peux me permettre, Gabriel, par rapport à cette instance de comité de pilotage, je voudrais rappeler le calendrier.
Tu as fait référence à la réunion du 7 juillet dernier qui, non pas du fait du Département, n'a pas été une grande réussite.

Je pense que tu peux en convenir et les personnes qui étaient présentes peuvent en convenir également, parce que la réunion n'était pas du tout préparée ni construite, et cela engageait la collectivité de Grand Besançon Métropole au détriment d'un vrai travail de concertation avec les différents secteurs représentatifs de GBM.

C'est pour cela que nous avons sursoit quand même à cette réunion pour pouvoir vous permettre et permettre à Grand Besançon Métropole de travailler un peu différemment.

Je l'avais dit la dernière fois, mais je rappelle que depuis le mois d'avril, la note de cadrage avait été adressée à la présidente de Grand Besançon Métropole. Nous sommes début octobre.

Nous allons valider ce soir les représentants désignés par le Bureau et non par le Département, et j'insiste bien sur ce point, mais le Département avait fait état, à un moment donné, que dans la première liste qui lui avait été adressée, il y a un moment, il y avait trop d'élus bisontins qui n'étaient pas représentatifs non plus des secteurs. C'est pour cette raison qu'il fallait revoir la copie.

De plus, la présidente du Département avait demandé que ce soit des maires ou des représentants des communes, c'est-à-dire ceux qui siègent dans l'instance GBM, qui soient représentatifs des différents secteurs.

Après, je ne veux pas intervenir sur les propos évoqués ici, car cela relève de l'instance du Bureau dans la désignation de ces différents membres.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Dont acte sur ton propos. J'ajoute simplement que par pragmatisme, ce qui n'est pas fait reste à faire. Je te demandais autre chose, mais si tu ne souhaites pas t'exprimer... Je ne vois pas en quoi un élu dans cette instance de concertation se trouverait en conflit d'intérêts compte tenu de la mission dévolue à cette instance de concertation.

M. FAGAUT.- Ta question était-elle celle-là ? Non, je ne vois pas en quoi un élu serait en conflit d'intérêts dans cette instance de concertation.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Merci. C'est aussi là-dessus que je t'interpelais. Tu pourras faire suivre la réponse, mais cela ne la surprendra pas, puisque je la lui ai faite de vive voix. Cependant, elle souhaitait que ce soit partagé avec les membres de cette instance. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. JACQUIN.- J'ajoute un élément de réponse. J'imagine que je porterai le conflit d'intérêts dans la mesure où nous avons déposé un projet de financement de cette structure.

Pour répondre à Madame DUSSAUCY, nous avons déjà eu, lors du vote, la désignation des délégués. Elle avait une approche très différente de la démocratie. Nous avons voté de manière totalement transparente et nous avons été accusés... Je veux dire qu'elle est relativement prompte à trouver des dysfonctionnements dans nos modes d'élection.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Merci, mais le fait de siéger dans cette instance de concertation sans que l'on puisse considérer qu'il y ait conflit d'intérêts n'interdit pas aux maires représentant les communes de présenter des dossiers, qu'il s'agisse de Torpes, certes, mais pas seulement. Voilà pour être très clair et sans ambiguïté.

Y a-t-il d'autres interventions ? Je mets ce projet aux voix. Y a-t-il des avis défavorables ? Je compte un avis défavorable que nous notons bien, mais c'est conforme à la mission qui t'est confiée.

Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas. Je vous remercie.

Rapport n°8 - Actualisation de la liste des emplois permanents - Création d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique au CRR
--

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Y a-t-il des avis défavorables ? Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est adopté.

Rapport n°9 - Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) 2021 -2023 - Modalités de mise en œuvre de l'action innovante « Mécénat de compétences » - Accompagnement à la valorisation des compétences d'agents
--

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Pour ce rapport, je vais prendre un peu plus de temps. En effet, il faudra refaire appel à la technique, puisqu'il sera soumis au vote électronique Quizzbox.

Il s'agit dans ce rapport d'un dispositif intéressant d'accompagnement à nos actions de réinsertion de nos personnels en situation difficile et pour lesquels nous envisageons sous le vocable de « mécénat de compétences » de travailler à des perspectives de mise en situation, voire des perspectives professionnelles, avec des partenaires extérieurs. Nous sollicitons ainsi le concours de la seule structure que nous ayons trouvée susceptible de nous accompagner dans cette affaire. Voilà pour la présentation rapide. Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Je le mets au vote.

Il est procédé au vote électronique du rapport.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Nous arrêtons le vote. Merci de votre contrôle collectif très précieux.

Commission n°04 : Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable

Rapport n°10 - Déploiement de nouvelles modalités de collecte de la matière recyclable sur le quartier de Planoise
--

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Une présentation est prévue.

M. HUOT.- A Planoise, un travail a été engagé depuis de nombreuses années avec les bailleurs sociaux dans le cadre d'un partenariat pour que nous puissions améliorer la gestion des déchets de ce secteur d'habitats collectifs dense. Une expérimentation avait été faite au centre-ville, de dépôt des déchets recyclables dans des points d'apport volontaire (PAV) pour les bacs jaunes. Pour ceux qui ont visité les locaux à déchets, il a été constaté qu'il était extrêmement difficile de faire cohabiter les bacs gris et les bacs jaunes. Il y avait donc une vraie difficulté pour effectuer des gestes de tri, donc pour pouvoir apporter ses déchets ménagers recyclables dans les bacs jaunes.

L'expérience du centre-ville nous avait montré avec le déploiement d'une centaine de points d'apport volontaire, que cela fonctionnait plutôt bien, qu'il n'y avait pas particulièrement de dépôts sauvages.

Nous avons proposé de faire une expérimentation en nous appuyant sur ce qui avait été fait au centre-ville. Cela veut dire que l'on supprime les bacs jaunes dans les locaux à déchets pour n'y laisser que les bacs gris.

Nous proposons ainsi de récupérer l'ensemble de ces produits recyclables dans des points d'apport volontaire. Nous avons testé sur environ 800 foyers, soit 2 000 habitants. Cette expérimentation a démarré en octobre 2021 et nous en avons tiré le bilan en 2022.

Bien sûr, lorsque nous avons lancé l'expérimentation, nous avons fait une information, une sensibilisation très importante, un accompagnement très fort pour une bonne compréhension de ce nouveau geste de tri. Nous avons tiré comme conclusion qu'il y avait une bonne adhésion de l'ensemble des Planoisiens à ce nouveau dispositif de collecte. Certes, la quantité des déchets recyclables n'a pas évolué fortement. En revanche, ils sont d'une très bonne qualité. Cela veut dire qu'à travers le tri réalisé au centre de tri du SYBERT (Syndicat Mixte de Besançon et de sa Région pour le Traitement des déchets), il y a peu de rejets (15 %) alors que la moyenne sur le Grand Besançon Métropole est plutôt à 25 %. Les déchets résiduels sont restés avec un niveau à peu près équivalent à celui que nous avions connu, parce que nous avons fait une étude avant le lancement de l'expérimentation pour connaître l'ensemble des chiffres. Nous constatons qu'il n'y a pas eu de migration des déchets recyclables vers les déchets ménagers qui sont incinérés. Nous avons proposé de généraliser ce travail en lien avec les travaux du NPRU (Nouveau Programme de Rénovation Urbaine).

Nous proposons ce soir de valider ce déploiement sur quatre ans pour l'ensemble de Planoise. Cela veut dire que de 2 000 habitants concernés, on passerait à un ensemble de l'expérimentation, y compris pour la partie NPRU. Une centaine de stations seraient déployées, dont environ 30 % de stations enterrées (travaux NPRU) et 70 % de stations de type aérien.

Nous vous proposons la généralisation de ce dispositif. Cela prolonge l'amélioration déjà faite dans le cadre du partenariat avec les bailleurs sociaux. Il s'agit donc d'une étape supplémentaire, le déploiement se faisant sur quatre ans.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Très bien. Merci de cette présentation. Daniel a insisté sur les locaux à déchets. C'est bien de leur donner un peu de volume en dégageant les bacs jaunes, car à certains endroits, c'était un peu une honte en termes d'accessibilité. Cela va donc dans le bon sens, mais après, comme il l'a indiqué, il s'agit, par pédagogie, de faire en sorte que ce que l'on sort se passe bien.

Y a-t-il des interventions sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix. Y a-t-il des avis défavorables ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Rapport n°11 - Fonds « Isolation et énergies pour les communes » - Attribution de fonds de concours à la commune de Chaucenne

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Y a-t-il des avis défavorables ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est adopté. Merci.

Rapport n°12 - Rétrocession de parcelles à la commune de Montferrand-le-Château

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Y a-t-il des avis défavorables ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. Merci.

Rapport n°13 - Marchés d'acquisition de matériels de précollecte des déchets en Points d'Apport Volontaire (PAV) - Autorisation de signature
--

M. HUOT.- Dans la mesure où l'expérimentation va se déployer, il faut se doter de l'ensemble des équipements pour pouvoir remettre en place les points d'apport volontaire.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Tout est dit. Nous passons au vote, sauf si quelqu'un souhaite intervenir.

Il est procédé au vote électronique du rapport.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Ce rapport n°13 est adopté. Merci.

Commission n°05 : Mobilités, modes doux et nouveaux usages, infrastructures
--

Rapport n°14 - Réalisation de voies cyclables sur le territoire de Grand Besançon Métropole Axe cyclable est « Weiss-Trépillot » et demande de subventions

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Il y a une présentation orale de ce rapport.
Une présentation est projetée en séance.

M. GAVIGNET.- Bonsoir à tous. Cette requalification a été présentée en Bureau dernièrement. Nous nous sommes aperçus qu'il y avait quelques interrogations sur le sujet. Avec les services, nous avons décidé de vous présenter un petit diaporama pour présenter ce dossier en toute transparence.

Il s'agit d'accepter éventuellement le plan de financement, avec des subventions demandées, comme sur tous les dossiers cyclables. Vous avez d'abord ici la rue de Trépillot. Nous avons une section entre le giratoire de la Gibelotte et la rue Saint-Martin. Vous avez ensuite le détail du projet qui a été discuté en concertation avec les riverains de la rue de Trépillot. Ces deux projets Trépillot et Weiss ont été présentés à l'AVB (Association Vélo Besançon).

Cette voie cyclable rue de Trépillot mesure 135 m et mettrait la rue Trépillot en sens unique, de Saint-Martin à Léo Lagrange. Une voie verte de 3 m de large serait créée. Bien évidemment, il y aurait une mise aux normes PMR, la création d'espaces verts et de zones d'infiltration, une désimperméabilisation du stationnement, comme dans tous les projets nouveaux, et le remplacement de mâts d'éclairage public pour unification du matériel.

Pour la rue Weiss, c'est pareil. Nous la mettrions en sens unique. Ce projet a été élaboré avec les services et présenté en réunion de concertation avec les riverains. Cette piste rue Weiss mesure 375 m, dans le sens Montrapon/Léo Lagrange. Une voie verte de 3 m de large serait créée. Il y aurait également une mise aux normes PMR, la création d'espaces verts et désimperméabilisation du stationnement.

Concernant le financement, le coût prévisionnel des travaux est de 700 000 € HT. Nous avons sollicité des subventions de l'Europe et de la Région, à hauteur respectivement de 40 % et de 30 %, soit un financement à hauteur de 70 %. Nous parvenons sur certains projets à pratiquement 80 % de subvention. Le démarrage des travaux est prévu pour le 3 octobre. Ils ont démarré rue Trépillot. Les travaux devraient durer 9 semaines rue Trépillot et 8 semaines rue Weiss.

Il a été demandé en Bureau si c'était un budget uniquement cyclable. La subvention est demandée sur la totalité du projet, mais je précise qu'en termes de paiement, une partie est payée sur le budget Requalification et une autre sur le budget cyclable. Sur ce projet, nous avons 60 % de requalification et 40 % de cyclable.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Il n'y a pas de transfert d'un objet vers l'autre.

M. GAVIGNET.- Il y a aussi un projet sur La Belle-Étoile et Grandfontaine. Je peux en parler. C'est pareil. Il y a une partie requalification et une partie cyclable.

Les communes de Grandfontaine et de Franois paient leur quote-part de requalification sur le fonds de concours demandé aux différentes communes.

Sur le projet Franois-Chemaudin, c'est 100 % cyclable. En revanche, il y a une intervention du Département qui doit repenser toutes les bretelles et refaire les enrobés sur la route départementale (D11).

Il y a donc un projet important du Département de 1,1 M€. Ces 1,1 M€ sont pris en charge directement par le Département. Le maître d'ouvrage reste le Grand Besançon et le Département subventionne ce projet qui, normalement, leur revient. Sur ces 1,1 M€, il y a 0,4 M€ de cyclable entre Franois et Chemaudin, et sur ces 0,4 M€, le Département paiera aussi une subvention d'environ 20 %.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Merci. Y a-t-il des interventions ?

M. FAGAUT.- Je suis désolé de revenir encore sur ce sujet, mais c'est quand même incroyable qu'ici, en Conseil Communautaire, en tant qu'élus bisontins, nous découvrons vraiment l'ensemble de ce projet. Nous nous sommes fait la réflexion entre tous les élus du groupe que je peux présider sur la ville de Besançon : nous découvrons ici encore un projet qui ne nous a jamais été présenté. Jamais !

Aujourd'hui, on nous annonce que l'on va venir encore une fois déstructurer la ville de Besançon, dans le prolongement de la rue Midol, parce que nous sommes dans le prolongement de la rue Midol avec les rues Weiss et de Trépillot, pour du cyclable.

C'est quand même incroyable en termes de fonctionnement, de méthode. Nous allons de nouveau nous indigner sur cette façon de faire.

Par ailleurs, on va nous demander aujourd'hui de voter un projet qui a débuté le 26 septembre. Je me demande si l'on se moque de quelqu'un, ou non. Nous vous faisons savoir que nous ne sommes pas contents. Nous ne sommes pas contre le cyclable mais nous sommes dans une autre approche et dans un autre schéma.

Aujourd'hui, on est encore en train de contraindre les personnes qui n'ont pas le choix de prendre leur voiture pour pouvoir se déplacer sur le territoire bisontin et grand bisontin.

Après, que va donner le carrefour de la place Leclerc ?

Lorsque vous allez couper les rues Weiss et de Trépillot dans un sens, que donnera ce carrefour « Europa-Park » là où il y a 36 feux tricolores dans tous les sens ?

Je trouve cela incroyable, car on contraint à nouveau les automobilistes. On oppose ainsi cyclistes et automobilistes. On dit s'être concerté avec les riverains de la rue de Trépillot. Or, il n'y a pas de riverain rue de Trépillot. Il y a un garage, et le club de tennis auquel on accède par l'avenue Léo Lagrange.

Je trouve donc incroyable cette façon de faire ici et que nous, élus bisontins, nous soyons encore mis devant le fait accompli sur ce type de projet.

Nous ne pourrons évidemment pas le valider en l'état.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- J'entends votre intervention, mais je dissocie aussi les choses. S'agissant de votre indignation quant au fonctionnement à Besançon, je ne propose pas de le traiter ici. En revanche, la parole est à Gilbert pour les questions de fond sur le projet.

M. GAVIGNET.- Je vais laisser Marie répondre sur Weiss et Trépillot, car elle connaît bien les sens de circulation.

Mme ZEHAF.- Les sens de circulation ont été réfléchis. Il sera réversible rue Weiss si nous nous apercevons qu'il y a des incidences de circulation. Tout est étudié pour qu'il soit réversible. Je précise par ailleurs que cet itinéraire est inscrit au schéma cyclable du Grand Besançon Métropole. Pour l'instant, il n'y a pas de liaison le long du boulevard, puisqu'elle se fera dans des dizaines d'années. Elle permet de rejoindre Palente à Trépillot et de s'échapper sur le Grand Besançon, puisqu'il y a en réflexion une liaison parallèle à la route de Gray. Cette liaison est étudiée, car elle est au schéma cyclable du Grand Besançon.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Nous faisons donc l'hypothèse que cela fonctionnera, puisque c'est l'autre aspect technique soulevé, en dehors du fonctionnement de la rue en tant que tel, sur les effets sur les carrefours.

M. GAVIGNET.- Cela me surprend d'entendre dire que l'on oppose le cycliste à l'automobiliste. Franchement, nous ne sommes pas dans cette démarche. À chaque fois que nous requalifions une rue, nous invitons l'automobiliste à prendre moins sa voiture, parce que c'est dans l'air du temps aujourd'hui. Je pense que le fait de sécuriser le cycliste par des voies cyclables permet un autre mode de déplacement qui a toute sa place aujourd'hui. Je suis désolé, mais je n'ai pas l'impression en faisant du cyclable de m'opposer à l'automobiliste. Je n'ai absolument pas ce sentiment.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Tu travailles à la cohabitation.

M. GAVIGNET.- Oui, cela va être dans l'air du temps aussi.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Si je regarde ce qu'il en résulte, il y a de l'espace pour les automobiles et pour les voies cyclables. Tu travailles donc à la cohabitation des véhicules sur nos rues.

M. GAVIGNET.- À chaque fois que nous avons fait des réunions de concertation, il y avait quelques personnes, et nous n'avons pas eu de remarques très désobligeantes qui remettent en cause le projet. Je pense que chacun y trouve son compte. Ce n'est pas parce que nous mettons une rue en sens unique que nous allons tout bousculer. Je pense que dans la continuité de la rue Midol, rue de Vesoul, rue Weiss et rue de Trépillot, il y a quelque chose de cohérent.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Merci. Ludovic, souhaitais-tu de nouveau intervenir ?

M. FAGAUT.- Oui, je vais intervenir. Si, on oppose le cyclable aux automobilistes. Si l'on reprend encore de l'empiètement prévu aux voitures pour le redonner au cyclable, inévitablement, on va les opposer.

Aujourd'hui, nous avons les moyens de réfléchir. Nous avons fait des propositions en leur temps, mais vous n'aviez pas voulu les entendre, pour travailler différemment sur des délaissés municipaux, sur des espaces laissés aussi par Réseau Ferré de France (RFF), sur des espaces appartenant à l'armée.

Oui, c'est complexe, mais aujourd'hui, il y a moyen de faire du cyclable sans venir opposer cyclistes et automobilistes. On apprend que la voie est réversible, tant mieux, mais il me semble que nous avons enfin eu une réunion de secteur sur les mobilités. Je n'ai plus la date exacte, mais il me semble que c'était fin août. Jamais on ne nous a présenté ce projet.

Que nous cachez-vous en fin de compte ? Quand nous arrivons ici, nous sommes les « dindons de la farce ». Nous nous en offusquons. Cela embête tous les élus de l'Agglo dans ma prise de parole, mais aujourd'hui, nous ne pouvons qu'être en colère par rapport à cela. Je suis désolé, ce n'est pas une façon de faire.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Je répète ce que j'ai dit. Je dissocie deux choses dans ton intervention. Je reprends le terme utilisé que je renvoie au secteur intéressé, et sur le fond, Gilbert et Marie ont apporté des compléments sur l'approche que nous portons dans cette affaire. Y a-t-il d'autres interventions sur ce dossier ?

M. POULIN.- Je serai bref, car nous ne découvrons pas ce projet. En effet, il est inscrit au schéma cyclable. Je sais même que nous avons eu dans cette enceinte une discussion depuis le mandat dernier sur l'inscription et la priorisation des différentes rues dans le cadre du schéma cyclable. Nous déployons donc le schéma cyclable du Grand Besançon voté par tout le monde dans cette enceinte.

Ce schéma cyclable du Grand Besançon avait pour vocation de suivre le plan de déplacement urbain et les objectifs que nous nous sommes fixés en matière de part modale, donc de proportion de vélos dans l'ensemble de nos déplacements. Certes, ils sont ambitieux, et je vous indique d'ailleurs – je pense que tout le monde l'a en mémoire – que le commissaire-enquêteur avait indiqué qu'il convenait de renforcer les objectifs en matière de cyclable si nous voulions avoir l'ensemble de nos schémas en cohérence. C'est donc bien de cela qu'il s'agit.

Rien n'est caché. Simplement, oui, lorsque l'on fait une bande cyclable ou un aménagement cyclable, on rééquilibre le partage de la voirie. À un moment donné dans les déplacements quotidiens pour aller au travail, pour aller faire des loisirs, pour aller à l'école ou au collège, il faut emprunter des chemins qui existent aujourd'hui dans notre ville.

Vous avez parlé tout à l'heure de « déstructurer la ville ». Je crois qu'au contraire, nous la structurons en pensant dès aujourd'hui l'ensemble des déplacements dans la ville. En sécurisant les déplacements piétons et les déplacements cyclables, nous structurons notre ville et nous la structurons pour la rendre plus résiliente, plus adaptée au changement climatique et en continuant à lutter d'arrache-pied pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Oui, nous le faisons collectivement lorsque nous réalisons ce type d'aménagement que je salue, et en application du schéma cyclable. Il y aura beaucoup d'autres endroits où nous aurons à rééquilibrer les choses dans notre ville et partout sur notre territoire du Grand Besançon. Nous y sommes prêts, ce n'est pas simple, mais nous le faisons et nous devons souligner que les sommes allouées au cyclable sont attendues et souhaitées par tous. Je salue le travail réalisé aujourd'hui dans ce domaine.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. ZEHAF.- Je voudrais simplement préciser que le dossier a été présenté en Commission n°5. Les élus étaient présents. Je crois que la personne qui vous représente n'était pas présente, mais normalement, cela a été présenté en Commission n°5.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- En ce qui concerne le fonctionnement ici, c'est vrai que j'ai distingué les choses, mais je ne vais pas m'éterniser sur l'avis des secteurs et l'avis ici. Sur l'avis ici, nous devons apporter des réponses. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. SOURISSEAU.- Un tout petit mot complémentaire. Je viens de vérifier. Émanant du secteur bisontin, j'ai eu aussi accès à ces présentations, parce qu'il y a bien eu une réunion le 29 août. Je confirme que cela nous a été présenté, que ce projet faisait partie de la liste des projets présentés ce jour-là. Je ne me souviens pas s'il y a eu des questions, mais je vous le confirme. Les plans nous avaient même été présentés en diaporama en salle du Conseil Municipal. Il n'y a donc pas de souci à ce niveau-là.

Je précise d'ailleurs à l'occasion qu'il y a eu des évolutions par rapport au mandat précédent, l'opposition n'était pas forcément bisontine. Du coup, cela concerne moins les autres secteurs, mais dans le fonctionnement des secteurs de Besançon, souvent, la majorité uniquement se réunissait.

Aujourd'hui, nous sommes sur une approche différente avec davantage de transparence.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Merci de cet autre ressenti. Comme je le disais, je ne veux pas ouvrir le débat ici quant au fonctionnement du secteur en tant que tel. Y a-t-il d'autres interventions sur ce rapport ?

Mme VARET.- Merci. Je voulais juste rappeler que le maire-président (ou le président-maire) du mandat précédent avait rejeté une bonne partie de ce schéma. Il avait dit notamment d'arrêter par exemple ce que vous avez réalisé rue Midol. Je me souviens très bien avoir entendu Monsieur POULIN dire « ce n'est pas grave. Quand nous serons élus, nous le ferons ».

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Merci. Catherine BARTHELET demande la parole.

Mme BARTHELET.- J'ai la procuration de Jean-Paul MICHAUD. En son nom, je voulais remercier Gilbert GAVIGNET pour toute la présentation, les plans fournis et toutes les explications très claires.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Merci de ces remerciements. Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix. Y a-t-il des avis défavorables ? Y a-t-il des abstentions ? Je compte 15 abstentions. Merci.

Rapport n°15 - Rapport annuel 2021 des lignes périurbaines du réseau Ginko
--

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Marie, de manière synthétique, je pense.

Mme ZEHAFF.- De manière très synthétique, nous sentons encore les effets de la crise, mais ils s'atténuent grandement. L'année a été difficile pour les transporteurs par rapport aux absences pour des raisons liées au Covid.

Contrairement à 2020, l'offre de transport a été maintenue dans son intégralité. Il y a eu quelques adaptations de service. Un diagnostic des mobilités a été fait sur les communes périurbaines. Le nombre d'abonnés pour 2019 n'est pas encore retrouvé.

En revanche, par rapport à 2020, les charges sont en hausse de 6,02 % et les recettes d'exploitation perçues par la collectivité en hausse de 26 %. C'est encore un bilan d'activité qui subit les effets de la crise.

En revanche, je peux vous rassurer pour cette année. Nous atteignons les 96 % de fréquentation. Nous reviendrons vers vous avec des chiffres beaucoup plus précis, mais c'est bon signe.

Les inscriptions des abonnés de cette année sont aussi en hausse. Je pense que les effets de la crise se dissiperont d'un côté cette année, mais d'un autre côté, nous aurons d'autres effets d'autres crises à gérer.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Merci, Marie, de cette présentation du rapport n°15. Y a-t-il des interventions ? Je n'en vois pas. Nous sommes invités à prendre acte, ce que nous faisons.

Rapport n°16 - SPL Mobilités Bourgogne Franche-Comté - Rapport des élus administrateurs Année 2021

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Il n'y a pas de présentation particulière en séance, sauf s'il y a des interrogations. Y en a-t-il sur ce rapport n°16 ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix. Y a-t-il des avis défavorables ? Y a-t-il des abstentions ? C'est donc approuvé.

Rapport n°17 - Réalisation du parking de covoiturage de Larnod-Busy - Convention d'occupation du domaine public routier entre l'État, le Département et GBM
--

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Il n'y a pas de présentation particulière. Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Je le mets aux voix. Y a-t-il des avis défavorables ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Rapport n°18 - Extension du parking de covoiturage de Morre
Avenant à la convention entre l'État et GBM

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Je le mets aux voix. Y a-t-il des avis défavorables ? Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas. Je vous remercie.

Rapport n°19 - Modalités de mise en œuvre de servitudes pour la pose d'équipement sur façade
ou parcelle privée

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Vous avez pris connaissance de tout cela dans le rapport. Y a-t-il des avis défavorables ? Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est adopté.

**Commission n°06 : Rayonnement, aménagement du territoire,
prospective et coopérations**

Rapport n°20 - Espace commercial de Chalezeule - ZAC des Marnières - Compte Rendu Annuel à la
Collectivité au 31 décembre 2021 - Avenant n°5

M. FELT.- L'opération d'aménagement de la ZAC des Marnières fait l'objet d'une concession d'aménagement entre GBM et la SPL Territoire 25.

Le CRAC (Compte Rendu Annuel à la Collectivité) a pour objet de tirer un bilan de l'année 2021. Les faits marquants pour 2021 sont dans votre rapport, mais je les rappelle :

- en termes de procédures :
 - o la procédure pendante devant la Cour administrative d'appel de Nancy contre le PC obtenu par la SCCV (Société Civile d'Exploitation Agricole) Chalezeule : nous attendons toujours le résultat de ce litige,
 - o la délivrance en mai 2021 d'un permis de construire à la société Eltia en vue de la construction d'un complexe de loisirs indoor, dont l'exploitant est la société 1055,
- en termes d'étude, il y a une étude relative à l'aménagement du secteur sud-ouest de la ZAC qui a été menée en liaison avec SPL 25,
- au niveau foncier, il n'y a pas d'événement particulier,
- au niveau des travaux, il n'y a pas de travaux significatifs,
- au niveau commercial, il y a :
 - o la signature le 24 juin 2021 d'un avenant au compromis de vente du 2 juillet 2020 avec IDEEA,
 - o la signature le 4 octobre 2021 d'un acte de vente avec la société Eltia pour le complexe de loisirs indoor.

S'agissant des perspectives 2022, nous avons :

- la construction de ce complexe de loisirs indoor qui est déjà pratiquement achevée,
- l'aire de jeux du complexe de loisirs a été ouverte au public en juillet 2022,
- l'ouverture du complexe indoor est prévue à l'automne, autour du 15 novembre prochain,
- la décision de la Cour administrative d'appel de Nancy sur le recours formé contre le PC,
- au niveau des mesures compensatoires, finalisation du plan de gestion de l'ilot de sénescence et finalisation des diagnostics et inventaires écologiques.

Vous avez ensuite un petit zoom sur les conclusions de l'étude de faisabilité de la tranche conditionnelle. C'est important, car l'étude a montré que nous pouvions mettre 3 ha à la commercialisation pour du foncier à vocation artisanale et industrielle, pour un coût d'aménagement de 2,2 M€, une recette de cession de 0,7 M€, avec un coût résiduel de 1,5 M€. Sur le bilan financier actualisé, avec les plus et les moins, il n'y a pas d'événement significatif. Vous avez le détail des plus et des moins dans votre rapport.

J'ajoute un petit mot sur l'avenant 5 qui concerne la tranche conditionnelle. Au global, 340 000 € seront sollicités lors de la prochaine budgétaire.

Au final, il vous est demandé de :

- prendre acte du CRAC arrêté au 31 décembre 2021,
- vous prononcer sur le bilan prévisionnel de la ZAC arrêté au 31 décembre 2021,
- vous prononcer sur l'affermissement de la tranche conditionnelle de la ZAC des Marnières,
- vous prononcer sur l'avenant n°5, permettant une évolution du montant de la participation d'équilibre,
- autoriser Madame la Présidente, à signer les documents y afférant.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Merci, Marcel. Y a-t-il des interventions sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix. Y a-t-il des avis défavorables ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté. Merci.

Rapport n°21 - SPL Territoire 25 - Rapport de l'élue administrateur - Année 2021
--

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix. Y a-t-il des avis défavorables ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté. Merci.

Rapport n°22 - Lancement du Travail d'Inventaire des Zones d'Activités Économiques (Loi Climat et Résilience)
--

Mme BARTHELET.- C'est une obligation réglementaire. Le suivi sera fait en interne par nos services.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- S'il n'y a pas d'observation particulière, je mets aux voix via l'outil Quizzbox.

Il est procédé au vote électronique du rapport.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- C'est terminé, merci.

Rapport n°23 - SEM Sedia - Rapport annuel des élus administrateurs - Année 2021

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- C'est le même traitement sur ce rapport. Y a-t-il des observations particulières ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix en direct. Y a-t-il des avis défavorables ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

Rapport n°24 - Zone d'Activités Économique du Parc de l'Échange - Vente d'assiettes foncières pour l'implantation de l'entreprise IGEXPO

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Il n'y a pas de présentation en séance. Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix. Y a-t-il des avis défavorables ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

Rapport n°25 - Création d'une zone de Projet Urbain Partenarial (PUP) sur le territoire de la commune de Pouilley-Français

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix. Y a-t-il des avis défavorables ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Commission n°07 : Proximité, santé, culture et sport

Rapport n°26 - Coupe du Monde de Cyclo-Cross : attribution d'une subvention à l'Amicale Cycliste Bisontine
--

M. JASSEY.- Comme indiqué dans le titre, c'est une manche du championnat du monde de cyclo-cross organisée par l'Amicale Cycliste Bisontine. Il faut noter que cette association organise des épreuves d'ampleur internationale. Elle nous demande de cofinancer aux côtés de la Ville, du Département et de la Région, à hauteur de 35 000 €.

Pour information, il y aura cette année toujours dans le domaine du vélo, deux épreuves internationales, la Classic Grand Besançon Doubs qui sera renouvelée une fois de plus, et le championnat d'Europe de BMX.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Merci. Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix. Y a-t-il des avis défavorables ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°27 - Attribution de subventions 2022 au Bastion et à la Rodia au titre du Dispositif de soutien à l'accompagnement et à la formation dans le domaine des musiques actuelles

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix. Y a-t-il des avis défavorables ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. Le rapport n°27 est adopté.

Rapport n°28 - Le Grand Huit, saison nomade jeune public par Côté Cour Convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2025
--

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Il n'y a pas de présentation particulière, mais nous votons de manière électronique. Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Nous passons au vote.

Il est procédé au vote électronique du rapport.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Je clos le vote. Le rapport n°28 est adopté.

Commission n°08 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement

Rapport n°29 - Convention de subvention entre l'Agence de l'Eau, la Ville de Besançon, le Syndicat Mixte du Marais de Saône, la Chambre du Commerce et de l'Industrie du Doubs et GBM

M. JACQUIN.- Vous avez presque tout dans l'intitulé de la délibération. Il s'agit de prolonger le contrat de subvention établi par l'Agence de l'Eau sur les années 2019 et 2021.

Cette convention se donne comme objectif d'intervenir auprès de plusieurs institutions, notamment GBM, la Ville de Besançon, le Syndicat Mixte du Marais de Saône (SMMS), la Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI) du Doubs. Sur le global des 3,8 M€ financés par l'Agence de l'Eau, 2 460 000 € sont alloués à GBM, dont 1 859 000 € pour le Département Eau et Assainissement.

Ensuite, la ventilation se fait :

- pour l'essentiel, sur le Département Eau et Assainissement,
- sur le Département des Mobilités pour des travaux de déconnexion des eaux pluviales sur des aménagements de voiries,
- sur la Direction de la Biodiversité et des Espaces Verts pour désimperméabiliser des cours d'écoles,
- un financement à hauteur de 140 700 € des travaux réalisés par le Syndicat Mixte du Marais de Saône pour notamment des actions de restauration du milieu naturel.

Enfin, 592 000 € subventionneront les projets des entreprises investissant dans l'amélioration de la gestion de leurs eaux non domestiques (END). C'est à ce titre que la CCI est signataire de la présente convention, en tant qu'intermédiaire facilitateur

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Merci. Cette convention et ces financements ne sont pas anodins. Y a-t-il des observations sur ce rapport présenté par Denis JACQUIN ? Je n'en vois pas. Je mets au vote. Y a-t-il des avis défavorables ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°30 - Convention de subvention du Conseil Régional pour la reconstruction de la station d'épuration de Mamirolle
--

M. LAIDIÉ.- Cela fait partie de nos gros travaux sur le Plateau. C'est un élément important. La station de Mamirolle s'inscrit dans notre programme de réfection de stations. Celle-là est particulièrement importante, parce qu'il s'agit, à travers la délibération qu'il vous est demandé d'adopter ce soir, de conventionner avec le Conseil Régional qui chapeaute l'ENIL (École Nationale d'Industrie Laitière), bien évidemment.

Effectivement, l'ENIL rejette un certain nombre d'effluents dans la station. Il faut prendre en compte les à-coups et la diversité de ces effluents. Nous arrivons ainsi à cette proposition d'un financement à hauteur de 30 % par la Région, pour un montant maximal de 2 708 300 €.

Il faut savoir aussi que dans ce projet, l'établissement se dote d'un système de prétraitement, ce qui est important.

Dans le conventionnement qui suivra, la station de Mamirolle accueillera les étudiants de BTS Eau et Assainissement qui pourront parfaire leur formation sur l'aspect pratique sur nos équipements communautaires.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Merci de cette présentation. Y a-t-il des observations sur ce rapport n°30 ?

M. HUOT.- Je voulais juste dire un petit mot. L'ENIL transforme autour de 1 million de litres de lait par an. C'est une école où il y a de l'apprentissage, beaucoup de formations en alternance.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- C'est une école importante de notre territoire. Elle délivre également des diplômes d'enseignement supérieur.

M. HUOT.- Elle compte environ 300 apprenants. Elle a une gamme de formations qui va du CAP au Master II. C'est une gamme large avec des produits larges (agroalimentaire, eau et assainissement, analyses biologiques).

Concernant la transformation agroalimentaire, le lait est transformé et nous savons que les fromageries sont très polluantes. Cela apporte beaucoup de pollutions organiques dans les stations d'épuration.

La station de Mamirolle étant arrivée en fin de vie, elle est renouvelée. À l'ENIL, il y a un travail complémentaire, mais qui n'apparaît pas dans le rapport. Le prétraitement représente à peu près 450 000 € pris en charge par l'ENIL. Cette école se positionne donc de façon assez vertueuse par rapport au prétraitement pour que les effluents envoyés à la station d'épuration soient les moins polluants possibles, en sachant que beaucoup de produits étant fabriqués, les phases de nettoyage sont nombreuses, d'où des problèmes de pH. Cela signifie que l'on peut être à la fois basique et acide.

En plus du prétraitement, il y a également un traitement concernant le pH pour que la pollution soit minimale dans la station d'épuration future. Si vous avez des apprenants qui veulent venir travailler et apprendre à l'ENIL, sachez que 95 % des étudiants trouvent du travail à la sortie. Sur 300 apprenants, 295 trouvent du travail.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Nous aurons eu la promotion de l'opération, mais également de l'établissement. Deux en un ! Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres observations sur ce rapport ? Je mets

aux voix. Y a-t-il des avis défavorables ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. Le rapport n°30 est adopté.

Rapport n°31 - Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) d'eau, d'assainissement collectif et non collectif de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole pour l'année 2021
--

M. JACQUIN.- Ces rapports sont présentés dans tous les comités de secteur.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- La tournée va commencer, avec sans doute des zooms sur les territoires qui seront visités. Au volume, que ce soit en papier ou sur la Kbox, il y a moyen d'y passer un moment pour aller chercher tous les éléments. Les informations sont là, à chacun de se les approprier, mais je crois qu'il ne sera pas inutile de faire les présentations dans les secteurs avec notamment les aspects un peu contradictoires qui peuvent exister dans ces espaces de proximité. Je passe directement aux observations éventuelles de ceux qui auraient fait une lecture exhaustive du rapport. Je vous rassure, on peut s'exprimer même sans l'avoir fait.

M. JACQUIN.- Pour ceux qui en auraient fait une lecture exhaustive, le chiffre de la performance du réseau sur la totalité du territoire de GBM me semble exagéré. Il est indiqué 90 %, mais je pense que la réalité se situe plutôt aux alentours de 85 %. C'est une petite erreur qui n'a pas forcément été corrigée.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Il y a une grande honnêteté dans l'intervention de notre collègue, mais il vaut mieux le faire en direct plutôt que d'avoir l'observation de l'extérieur. Le taux de 85 % n'est pas mauvais, mais c'est un challenge que nous avons de rénover suffisamment nos réseaux pour les garder, si possible pour les améliorer. C'est un challenge permanent, car nous avons aussi des réseaux d'un certain âge sur notre territoire. Cette précision étant apportée, s'il n'y a pas d'autres observations, je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des avis défavorables ? Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas. Je vous remercie.

Rapport n°32 - Eau potable - Avenant n°1 au contrat de délégation de service public d'eau potable (production, traitement et transport) - SIAEP de la Région de Moncey
--

M. LAIDIÉ.- Très rapidement, cette histoire date du transfert de compétence. Nous avons mis énormément de temps à pouvoir négocier ces sorties de syndicat. C'est l'aboutissement de ce travail de très longue haleine avec les difficultés que nous avons pu rencontrer. C'était effectivement le 27 décembre 2018 et il a fallu tout ce temps pour arriver enfin à trouver la clé pour sortir.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Très bien. Vous savez que c'était une des options que nous avions dans nos relations avec les syndicats. Nous sommes généralement sortis et nous sommes restés dans le SIEVO. Y a-t-il d'autres observations sur ce rapport ? Je le mets aux voix. Y a-t-il des avis défavorables ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. Le rapport n°32 est adopté.

Rapport n°33 - Avenants n°8 et n°9 au contrat de Délégation de Service Public d'eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Loue (SIEHL)

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Il n'y a pas de présentation en séance. Y a-t-il des questions ou des observations auxquelles nos collègues pourraient apporter réponse ? Je n'en vois pas. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des avis défavorables ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. Le rapport est adopté.

Rapport n°34 - Avenant n°2 à la convention de prestations de facturation, recouvrement et redevances d'assainissement collectif, non collectif et modernisation des réseaux de collecte

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Il n'y a pas de présentation en séance, mais il y a peut-être des observations ou des interrogations. Je mets aux voix. Y a-t-il des avis défavorables ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté. Je vous remercie.

Rapport n°35 - Modification des ressources exploitées au niveau du champ captant de Geneuille et Châtillon-le-Duc

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- C'est la même démarche sur ce rapport. Y a-t-il des observations ? Je le mets aux voix. Y a-t-il des avis défavorables ? Y a-t-il des abstentions ? Le rapport n°35 est adopté. Merci.

Rapport n°36 - Pénalités financières en matière d'assainissement non collectif (ANC)

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote.

Il est procédé au vote électronique du rapport.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Merci.

Commission n°02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique

Rapport n°37 - Enseignement Supérieur et Recherche - Subvention annuelle et subvention exceptionnelle à l'Institut Supérieur des Beaux-Arts

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Il n'y a pas de présentation en séance sur ce rapport. Y a-t-il des observations ? Je le mets aux voix. Y a-t-il des avis défavorables ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Rapport n°38 - La coopérative du numérique : sollicitation des aides en investissement

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Y a-t-il des observations ou des questions ?

M. FAGAUT.- Merci, Gabriel. Concernant cette coopérative, évidemment, le numérique aujourd'hui a bousculé complètement nos vies et nous soutenons l'ensemble des initiatives liées au numérique. Concernant ce projet, nous avons quelques questions. Sur la localisation, nous avons déjà posé la question, puisqu'aujourd'hui, l'association Silicon Comté avait fait un sondage pour savoir où devrait être placé le bâtiment totem du numérique. Il s'avérerait qu'avec ceux qui avaient répondu, c'était plutôt identifié soit à Témis, soit au centre-ville.

Aujourd'hui, on se pose la question par rapport à son implantation en tant que telle. Nous voudrions savoir comment dans le projet cela est commercialisé auprès des entreprises. Pourrions-nous avoir la liste de commercialisation dans cette coopérative du numérique ? Sur le programme et les différents services offerts aux occupants, avons-nous des éléments pour savoir exactement ce qui se fera après ?

Puisque nous ne l'avons jamais ouvert concrètement ici, pourrions-nous avoir ce fameux débat sur la 5G ? Aujourd'hui, on voit que certains opérateurs ont du mal à venir sur le territoire en tant que tel. Où en sommes-nous par rapport à cela ? Je pense qu'il est temps aussi de prendre position quant au développement de la 5G sur notre territoire, d'autant plus que les différents rapports de l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) viennent confirmer le côté inoffensif de la 5G. Nous aimerions avoir des précisions. Je ne les aurai peut-être pas ce soir, mais que nous puissions au moins nous les apporter par écrit d'une façon plus précise.

Par ailleurs, je ne voudrais pas conclure ce Conseil Communautaire sur le fait que nous soyons des menteurs. Je voudrais revenir sur le rapport du schéma cyclable. J'ai retrouvé précisément le PowerPoint qui nous avait été annoncé en réunion de secteur le 28 ou le 29 août.

C'est un tableau dans lequel on nous annonce « rue Weiss, piste cyclable bidirectionnelle ». Allez savoir ce que c'est !

Pour la zone d'activités économiques Trépillot-Tilleroyes 1, on nous indique « aménagement cyclable, première partie de la rue Trépillot ». Devrait-on deviner ce que c'est ? Je voulais le redire ici, car je ne voudrais pas que nous passions pour des menteurs.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Nous n'allons pas en dire davantage. Tout à l'heure, je nous/vous ai invités à évoquer un certain nombre de questions en réunion de secteur. Je ne vais pas revenir sur cet aspect ni sur un dossier sur lequel tu es déjà intervenu à deux reprises. S'agissant des questions, il y a celles auxquelles nous pouvons répondre spontanément et les compléments qui pourront être apportés ultérieurement le cas échéant.

M. COUDRY.- Sur les locaux, nous aurons des espaces de convivialité, de coworking, une salle de conférence, une salle immersive, le FabLab qui occupera ces locaux et des espaces de location. Pour l'occupation des entreprises, le projet est en cours. Nous n'avons pas le détail aujourd'hui des entreprises qui viendront louer les locaux. Cela participe du projet. Nous ferons un point lorsque tous les éléments seront là.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- La question laissait à penser qu'il faudrait un peu de temps pour que les choses prennent forme, mais si des compléments peuvent être apportés sur le concept, Nicolas.

M. BODIN.- Très rapidement, sans rompre le conflit d'intérêts, il faut imaginer que le bâtiment et le projet sortiront en 2025. Les questions posées sont pertinentes. L'offre aux entreprises n'est pas encore construite. Nous travaillons justement sur le sujet. Il y a également l'aspect commercialisation, mais imaginer l'aspect commercialisation pour des bâtiments qui sortiront en 2025...

Je rappelle simplement dans un autre domaine que sur un bâtiment comme Bio Innovation, lorsque le bâtiment est sorti, quasiment aucun mètre carré n'était réservé. Mais, une fois que le bâtiment a commencé à se construire, nous avons eu des réservations, et un an après, ce bâtiment est totalement occupé.

Sur la 5G, il n'y a aucun pouvoir potentiel ni pour l'Agglomération ni pour un maire de s'opposer au déploiement de la 5G. De ce point de vue, les différents tribunaux ont jugé certaines affaires. Bien évidemment, la 5G pourra se déployer et se déploie actuellement sur le territoire grand bisontin.

S'agissant du fibrage, vous n'avez pas posé la question, mais je vais quand même y répondre. Normalement, les différents opérateurs auront bien respecté leurs différents engagements au 31 décembre 2022. Il faut savoir que 82 % de l'ensemble du territoire français et 100 % du territoire grand bisontin sauf quelques cas très particuliers seront fibrés. Si ce n'est pas le cas, cela se fera dans les premiers mois de l'année 2023.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Merci de ces réponses.

M. FAGAUT.- Sur l'échange avec Nicolas BODIN, c'est vrai que sur un projet de 8 M€, il est quand même légitime aujourd'hui de se questionner et de savoir aussi si la commercialisation a été lancée, car nous avons envie que ce soit une pleine réussite sur le territoire. On peut se demander si à l'échéance 2025, nous aurons encore besoin d'autant de surfaces. Lorsqu' on voit, aujourd'hui, la proportion que peut prendre le télétravail dans le fonctionnement du quotidien des entreprises quelles qu'elles soient, notamment dans le volet numérique, cela peut nous questionner aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Nous n'allons pas nous « chamailler » sur le fait de nous poser des questions. Bien évidemment, c'est légitime et en même temps, la réponse apportée par Nicolas BODIN est pleine de bon sens, car précisément, dans cette période, qui durera peut-être, d'évolution très rapide, on ne peut pas vendre un espace aujourd'hui en disant à l'interlocuteur : « vous en disposerez dans trois ans ». Il s'agit de mettre en route l'opération avec une part d'aléas – tu as raison de le souligner –, mais c'est aussi la loi du genre dans les responsabilités qui sont les nôtres. Sur ce rapport n°38, y a-t-il encore d'autres observations ?

M. BODIN.- J'ajoute un élément de contexte. On pourrait se demander pourquoi ce bâtiment et ce projet à cet endroit. Lorsque l'on a fait le nouveau programme de renouvellement urbain de Planoise, l'une

des priorités était justement de définir ce quartier comme quartier d'excellence numérique, ce qui est une première nationale. Ici, si nous touchons 2,5 M€ sur les 8 M€, c'est parce qu'il est localisé à cet endroit. Si nous ne le faisons pas à cet endroit, nous perdons les financements de l'État.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- C'est une précision utile. Cela fait partie des multiples actions que nous mettons en œuvre sur le territoire de Planoise pour précisément essayer d'en changer le contexte et l'attractivité. Si c'était la dernière intervention sur ce rapport n°38, je le mets aux voix. Y a-t-il des avis défavorables ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport n°38 est adopté.

Rapport n°39 - SEM AKTYA - Rapport des élus administrateurs - Année 2021

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Y a-t-il des observations sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Y a-t-il des avis défavorables ? Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas. Ce rapport n°39 est adopté.

Rapport n°40 - SPL Agence Économique Régionale - Rapport de l'élu administrateur - Année 2021

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Y a-t-il des observations ou des questions ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Y a-t-il des avis défavorables ? Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est adopté.

Rapport n°41 - Recours à la Centrale d'Achat de l'Informatique Hospitalière pour les accords-cadres
« Formations et Prestations relatives aux technologies, produits et services en ligne de la société
Microsoft » et « Services de télécommunications et prestations associées »

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Y a-t-il des observations ou des interrogations sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Y a-t-il des avis défavorables ? Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas. Ce rapport n°41 est adopté.

Rapport n°42 - Action recherche et innovation - Fonds Régional pour l'innovation – Soutien au projet
de la société Ennoïa

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Y a-t-il des observations sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Y a-t-il des avis défavorables ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Rapport n°43 - Action recherche et innovation - Soutien au fonctionnement du PMT, Pôle de
compétitivité des microtechniques pour l'année 2022

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Y a-t-il des observations ou interrogations sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Nous mettons ce rapport au vote.

Il est procédé au vote électronique du rapport.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Je clos le vote de ce rapport qui est adopté.

Rapport n°44 - Projet de renforcement de l'Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté
(ISIFC) - Avenant n°1 à la convention de co-financement entre Grand Besançon Métropole
et l'Université de Franche-Comté

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Y a-t-il des observations ou des questions sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Y a-t-il des avis défavorables ? Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°45 - Fonds régional d'avances remboursables
« Consolidation de la trésorerie des TPE » (FARCT)

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Y a-t-il des observations ou des interrogations sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Y a-t-il des avis défavorables ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Commission n°03 : Cohésion et solidarités, habitat, logement et Contrat de Ville

Rapport n°46 - SEM Loge.GBM - Rapport annuel des élus administrateurs - Année 2021

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Y a-t-il des observations sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Y a-t-il des avis défavorables ? Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est adopté.

De toute évidence, c'était le dernier rapport. Je vous remercie.

M. MAGNIN-FEYSOT.- Avant de finir, j'ai un petit rappel à faire que j'ai déjà fait en Conférence des Maires dernièrement à Bonnay. Je vous invite tous au Forum Santé qui aura lieu le mardi 8 novembre de 18h15 à 21h au grand Kursaal. Ce Forum Santé traitera de l'accès des Bisontins et Grands Bisontins aux soins. C'est donc l'affaire de tous. Nous parlerons plus généralement de santé, avec des débats certainement très intéressants.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Merci de l'invitation. Nous en prenons bonne note. D'ordinaire, il arrive, en écho à ce qui a été dit, que Christian MAGNIN-FEYSOT nous invite aussi à la prochaine ouverture de l'espace de loisirs indoor, mais dans la mesure où cela rentre en compétition avec ce qui fonctionne chez notre ami Marcel FELT, chacun ira où bon lui semble.

Merci de votre patience, de votre participation. Je lève la séance, et je remercie nos services pour leur appui au cours de toute cette séance.

La séance est levée à 20h38.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Le Vice-Président suppléant,

Fabrice TAILLARD
Conseiller Communautaire Délégué

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président